

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2019

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-deux mars à neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) dûment convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire au sein de la salle du Conseil Communautaire située en la Mairie annexe de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage, sous la présidence de M. David LISNARD.

M. LISNARD.- Je déclare la séance ouverte et procède à l'appel nominal.

Sébastien LEROY nous rejoindra en cours de séance, mais il a souhaité utile ce matin de retourner à l'école dans le cadre du Parlement des enfants, c'est un grand enfant, accompagné du plus grand enfant parmi nous qui est bien sûr Bernard BROCHAND, notre Député.

Présents :

M. David LISNARD
M. Richard GALY
M. Sébastien LEROY
M. Yves PIGRENET
M. Georges BOTELLA
M. Alain RAMY
Mme Danièle DESENS
M. Alain GARRIS
M. Bernard ALEND
Mme Muriel DI BARI
M. Didier CARRETERO
M. Muriel BARASCUD
M. Jean PASERO
M. Patrick LAFARGUE

Mme Monique ROBORY-
DEVAYE
Mme Christine LEQUILLIEC
Mme Arlette VILLANI
Mme Marie TARDIEU
Mme Marie-Claudine
PELLISSIER
M. Guy LOPINTO
M. Jean-Valéry DESENS
M. Laurent TOULET
M. José GARCIA-ABIA
Mme Emmanuelle CENNAMO
Mme Josiane ATTUEL

M. André FRIZZI
M. Jean MELLAC
M. Jean-Marc CHIAPPINI
Mme Pascale VAILLANT
Mme Joëlle ARINI
M. Gilles CIMA
Mme Odile GOUNY-DOZOL
Mme Françoise BRUNETEAUX
Mme Marie POURREYRON
Mme Julie BENICHO
M. Eric CATANESE
Mme Charlotte CLUET
M. Henri CERAN
M. Adrien GROSJEAN

formant la majorité des membres en exercice.

M. Sébastien LEROY est entré en séance après la désignation du secrétaire de séance.

Excusés :

Mme Josette BALDEN qui avait donné pouvoir à M. Bernard ALEND.
Mme Florence ROMIUM qui avait donné pouvoir à M. Didier CARRETERO.
Mme Michèle TABAROT qui avait donné pouvoir à M. Yves PIGRENET.
M. Marc FARINELLI qui avait donné pouvoir à Mme Muriel DI BARI.
M. Emmanuel DI MAURO qui avait donné pouvoir à Mme Muriel BARASCUD.
M. Henri LEROY qui avait donné pouvoir à Mme Christine LEQUILLIEC.
M. Bernard ALFONSI qui avait donné pouvoir à M. Guy LOPINTO.
M. Michel BIANCHI qui avait donné pouvoir à M. Richard GALY.
Mme Denise LAURENT qui avait donné pouvoir à Mme Marie-Claudine PELLISSIER.
M. Bernard BROCHAND qui avait donné pouvoir à M. David LISNARD.
Mme Marie-Christine REPETTO-LEMAITRE qui avait donné pouvoir à M. Jean MELLAC.
M. Jean-Pierre JARDRY qui avait donné pouvoir à Mme Josiane ATTUEL.
Mme Claire-Anne REIX qui avait donné pouvoir à Mme Marie POURREYRON.
M. Frank CHIKLI qui avait donné pouvoir à Mme Joëlle ARINI.
Mme Olivia GORDON-BOURCART qui avait donné pouvoir à M. Jean-Marc CHIAPPINI.
M. Thomas DE PARIENTE qui avait donné pouvoir à Mme Odile GOUNY-DOZOL.
M. Christophe FIORENTINO qui avait donné pouvoir à M. Alain RAMY.
Mme Noémie DEWAVRIN qui avait donné pouvoir à Mme Julie BENICHO.
Mme Annick LACOUR qui avait donné pouvoir à Mme Pascale VAILLANT.
M. Olivier VASSEROT qui avait donné pouvoir à M. Henri CERAN.

Absents :

Mme Françoise DUHALDE-GUIGNARD
M. Eric RAVASCO
Mme Catherine DORTEN

M. LISNARD.- Le quorum est atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LISNARD.- Je vous propose de nommer comme secrétaire de séance, elle le souhaitait ardemment, elle me l'a rappelé encore tout à l'heure et je vous demande de lui accorder ce plaisir, Charlotte CLUET.

À l'unanimité par acclamation, merci, Charlotte !

Liste des délibérations communautaires du Bureau prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Liste des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 4 du 20 juillet 2017 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LISNARD.- Outre la liste des délibérations communautaires du Bureau, vous avez reçu la liste des décisions communautaires et des marchés publics. Avez-vous des questions à ce sujet ? (*Pas de questions*)

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14/12/2018

M. LISNARD.- Nous pouvons donc passer à l'examen de nos délibérations et tout d'abord à l'approbation, que je soumetts à votre sagacité, du procès-verbal de la précédente séance, en l'occurrence le 14 décembre dernier.

Y a-t-il des questions ou des observations ?

Ni question, ni observation, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

M. LISNARD.- 25 délibérations sont à l'ordre du jour dont des délibérations structurantes, d'une part, parce qu'il y a le Débat d'Orientations Budgétaires que je vais évoquer tout de suite et d'autre part, car certaines concernent les aménagements que nous réalisons aussi bien en matière de déchets que de transports, mon cher Richard, mais aussi des délibérations importantes pour continuer notre travail d'optimisation des fonctions ressources par de la mutualisation, des groupements de commandes, des achats, c'est-à-dire une logique, qui est la nôtre, qui nous paraît évidente, mais qui est assez originale finalement, de coopération intercommunale choisie, librement choisie et en appliquant le principe de subsidiarité.

Nous partons de ce que nous pouvons faire au plus près du terrain. Lorsqu'il est plus pertinent de passer à un niveau supérieur, nous partons donc de la commune et nous allons vers l'intercommunalité, ce qui est une façon moderne, efficace et pragmatique d'envisager la chose publique. C'est une façon non seulement moderne et efficace, mais en outre protectrice des contribuables, ce qui n'empêche pas d'avoir une ambition de service public. C'est ce que nous essayons de concrétiser et de concilier au sein de l'Agglomération Cannes Lérins, ce qui se retrouve dans ce Débat d'Orientations Budgétaires que nous évoquons maintenant.

1. Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

M. David LISNARD, Président, prend la parole

Ce rapport d'orientations budgétaires est clair sur les grands volumes financiers que nous retrouverons dans le Budget primitif qui sera soumis au vote en avril prochain.

C'est un exercice extrêmement important de démocratie locale parce qu'il permet de donner de la lisibilité aux contribuables et usagers à qui nous rendons des comptes en même temps, selon la formule de l'époque, en conciliant ces problématiques qui peuvent être contradictoires de nos attentes en tant qu'usager où nous voulons un service public de qualité universel extrêmement présent et en tant que contribuable où nous souhaitons avoir une sobriété fiscale de la part des gestionnaires des services publics.

Tout le point d'équilibre à trouver pour ceux qui s'engagent dans la vie publique, et c'est ce qui est passionnant, est là, c'est-à-dire d'avoir de bons services publics au juste coût dans des conditions de travail agréables et convenables pour les agents de la fonction publique, mais avec le souci permanent du bon service à l'usager en respectant le contribuable qui finance le tout.

C'est dans cet esprit-là que nous avons conçu ce débat d'orientations budgétaires, ce rapport d'orientations budgétaires, et je tiens bien sûr à saluer l'excellent travail de l'administration intercommunale emmené par Michel TANI, Directeur Général des Services, mais aussi par Alexandra MARTIN au Cabinet et par Alex GIUSTI aux Finances et toute son équipe. C'est toujours un travail extrêmement clair et didactique qui est proposé et nous le voulons ainsi dans ce document dont j'espère que vous appréciez effectivement la précision, mais aussi la simplicité, pour ne pas tomber dans le jargon, et avec cette volonté, là aussi, d'une saine démocratie.

Nos engagements sont tenus, ont été tenus et seront tenus. Défense des contribuables et de l'usager, je viens de le rappeler, ce qui passe par la maîtrise des dépenses, par la recherche permanente d'économies pour un service public performant et par une ambition territoriale sur ce qui relève de l'échelle intercommunale en particulier en matière de transport, de déchets, de développement économique, c'est-à-dire de ce qui fait la quintessence de l'intercommunalité à fiscalité propre qu'est notre EPCI.

Je salue l'arrivée de Sébastien LEROY, à quel point il s'est vite instruit ce matin à l'école. Je le félicite. C'est toujours bon, un petit rappel d'instruction publique !

Ces orientations budgétaires 2019 se fondent évidemment sur un contexte national et international. Vous vous êtes livrés à l'exercice, pour la majorité d'entre vous dans vos conseils municipaux, je vais donc vous épargner cela, sans faire de jeux de mots, ce matin. Ces orientations se fondent aussi et surtout sur un bilan de l'exercice 2018, donc de l'exercice précédent. De ce point de vue, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, dont les marges de manœuvre sont extrêmement réduites par les choix que nous avons faits ici, c'est-à-dire de rendre tout ce que nous pouvons rendre aux communes afin que la Communauté d'agglomération soit finalement une sorte de variable d'ajustement des communes et au service des communes. De ce fait, nous avons une situation financière qui est toujours *sur le fil du rasoir* avec, et nous le voyons bien, une épargne brute et *a fortiori* une épargne nette assez réduite, des ambitions extrêmement croissantes parce qu'il y a eu des transferts de compétence, donc une montée en puissance de l'Intercommunalité. Toutefois, l'Intercommunalité intervient, je le répète, en vertu du principe de subsidiarité, dans le respect des directives des communes, d'où une situation financière très rigoureuse, non pas difficile parce qu'elle est solide, mais elle est très exposée à l'environnement communal et à cette volonté, que nous avons fait réalité, de servir les communes et de tenir strictement l'Intercommunalité.

C'est donc une trajectoire financière, qui malgré ces contraintes, s'est consolidée en 2018 et nous avons fait mieux que le budget annoncé. J'applique toujours, dans les entités dont j'ai la gestion, le principe de prudence qui est un principe comptable, ce n'est pas une considération évasive, c'est un principe que nous retrouvons dans le droit et dans la comptabilité.

Grâce aux efforts des services et des élus qui m'entourent, évidemment, nous avons consolidé la trajectoire financière de l'Agglomération avec une épargne brute totale à 16 M€. Je vous donne des chiffres consolidés au sens comptable, c'est-à-dire en prenant l'intégralité des budgets, le Budget principal et les Budgets annexes. Pour gagner du temps dans la présentation que je fais de façon générique, j'évoque, vous verrez successivement, une approche consolidée pour une bonne transparence financière et une approche par budget. Nous aurons ensuite à faire vivre le débat et nous aurons ainsi fait prospérer toute notre délibération sur le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Des recettes, je l'ai dit, une épargne brute consolidée à 16 M€ avec une forte progression de cette épargne sur le Budget principal, ce qui est toujours intéressant puisque nous sommes passés de 5,7 M€ d'épargne brute sur le Budget principal en 2017 à 8,1 M€ en 2018. Je vous rappelle qu'en 2015, nous étions à 500 000 €, ce qui était un point de fragilité que nous avons évoqué.

Cela reste toujours assez faible au regard du montant, mais c'est une faiblesse volontaire, j'allais dire, par rapport au principe que j'évoquais tout à l'heure, mais nous consolidons la position de l'Agglomération.

Des recettes de fonctionnement en 2018 qui augmentent, alors que nous pratiquons la sobriété fiscale, que nous ne créons pas de fiscalité additionnelle et que nous n'augmentons pas les taux d'impôts, avec 2,8 % des recettes fiscales pour atteindre 183 M€ grâce, en particulier, au fait qu'il y a un petit effet comptable. Nous avons eu un exercice plein sur le Budget annexe Assainissement avec des recettes qui accompagnent sur un exercice plein ce budget, ce qui n'était pas le cas pour l'exercice antérieur.

Je viens d'évoquer la sobriété fiscale à laquelle nous nous astreignons en gardant des taux constants et en n'appliquant pas de fiscalité additionnelle. Je rappellerai, comme je le ferai jusqu'à la fin du mandat, cette phrase de la Chambre Régionale des Comptes qui, lorsqu'elle a analysé la situation de la Ville de Cannes, et je me délecte de la lire et de la relire, a écrit, considérant notre intercommunalité en partant de l'analyse des comptes, j'ouvre les guillemets, c'est la Cour des comptes qui parle « à la différence de nombreuses autres intercommunalités, la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins ne prélève pas de fiscalité additionnelle sur la taxe d'habitation », page 11 du rapport.

Les dépenses de fonctionnement 2018 ont baissé et là aussi, c'est le signe d'une grande vertu et d'une grande rigueur. Ce n'est pas que nous baissions l'augmentation des dépenses, c'est que nous baissions réellement les dépenses alors que nous avons des dépenses contraintes, en augmentation contrainte, notamment par l'État. Une baisse de 1,03 % qui représente (*en vrais sous*) 1,2 M€. C'est la troisième année consécutive de baisse des dépenses à périmètre comparable, évidemment, ce qui est le signe des finances tenues et d'une administration tenue.

Pourquoi avons-nous réussi à obtenir cette baisse de dépenses qui n'était pas forcément prévue au moment des orientations budgétaires de l'année dernière ? Parce que j'ai demandé et nous avons engagé un programme de maîtrise des dépenses de fonctionnement avec des directives internes extrêmement rigoureuses qui ont produit leurs effets. Une fois de plus, je salue les travaux réalisés par l'administration intercommunale.

Toujours dans cet esprit, les marchés qui ont été transférés en matière de gestion d'eaux pluviales et de collecte ont été relancés et nous les avons renégociés. C'est l'intérêt de l'échelle plus grande, sur une échelle plus large, ce qui nous permet d'être plus puissants dans notre capacité négociatrice et ce qui nous a donc permis concrètement de faire des économies et de réduire les prix sur les secteurs d'eaux pluviales et de collecte. Nous continuerons d'être particulièrement proactifs en matière de renégociation comme nous le faisons toujours.

S'agissant des dépenses d'investissement en 2018, nous avons porté 37 M€ de travaux et d'équipements sur l'intégralité du territoire intercommunal. Nous sommes donc bien conformes à la montée en puissance de l'Intercommunalité comme maître d'ouvrage et comme entité pilote d'opérations structurantes. Le BHNS avec, en 2018, la rue des Serbes à Cannes et Bocca Centre, a été engagé, ce qui représente presque 5 M€. Au Cannet, c'est le prolongement du BHNS du boulevard Carnot sur la partie cannettane. Sur 2018, 1,5 M€ en crédits de paiement a été versé.

Le deuxième axe important de travaux, ce n'est pas le seul, c'est bien sûr la lutte contre les inondations tout en ne prélevant pas la taxe GEMAPI, alors que cette taxe est de plus en plus prélevée sur le territoire national puisque les dernières informations, que nous avons reçues des organisations d'élus, nous informent que le nombre d'intercommunalités qui ont prélevé en France la taxe GEMAPI s'élève désormais à 439.

Nous, nous avons un plan très ambitieux, qui nous occupe énormément, de lutte contre les inondations. Nous sommes en effet très exposés à ce risque. Cependant nous ne faisons pas partie de ces 439 intercommunalités qui prélèvent une taxe supplémentaire dite GEMAPI : avec 1,5 M€ de travaux GEMAPI à Tournamy en anticipation des futurs aménagements du secteur Cœur de Mougins lancé avec dynamisme par la municipalité présidée par Richard GALY, à Mandelieu-La Napoule, nous retrouvons les travaux du BHNS que j'évoquais tout à l'heure et les travaux de lutte contre les inondations, à Théoule-sur-Mer, sur 2018, nous avons eu des dépenses surtout sur le parc marin. Nous sommes quasiment à 200 000 € sur cette belle opération de protection de nos eaux de mer.

L'Agglomération a participé pour plus de 1 M€ aux travaux du projet intercommunal de la Cité des Entreprises. C'est donc le troisième grand axe d'investissement. Il y a la lutte contre les inondations, les transports, la mobilité, le bus à haut niveau de service et le développement économique, M. le Vice-président au développement économique, Sébastien LEROY, avec des crédits de paiement pour la Cité des Entreprises à hauteur de 1 M€.

Enfin, le quatrième grand axe concerne les déchets, 3,9 M€ pour la collecte des déchets et 4,4 M€ pour la modernisation du réseau des transports sur tout ce qui est billettique, que nous avons récemment mis en place avec Richard.

Pour financer ces investissements, il y a bien évidemment la capacité d'autofinancement qui résulte de l'épargne que nous avons réussi à dégager et le recours modéré à l'emprunt, sachant que nous empruntons à des taux extrêmement favorables en ce moment, 1,1 M€ sur le Budget principal et un peu plus sur le BHNS, avec une dette de l'Agglomération conforme à la trajectoire et qui est même inférieure à ce que nous avons anticipé dans notre trajectoire pluriannuelle.

La dette augmente progressivement et redescend à partir de 2020 et une dette qui reste extrêmement maîtrisée, ce qui est d'autant plus méritant que nous avons intégré dans le montant global de la dette, en consolidé, les 5 M€ de dette du SISA qui ont été intégrés en 2018.

Parallèlement, nous avons un emprunt onéreux. C'était l'ancien emprunt du SITP qui a été racheté par l'Agence France Locale, organisme de financement créé par l'Association des Maires de France, dont nous sommes adhérents. Aujourd'hui, nous sommes en renégociation avec l'Agence France Locale qui a racheté cet emprunt à la Caisse d'Épargne.

L'épargne brute est de 16 M€. Vous savez que j'ai donné comme directive, c'est un point très important, que la dette soit toujours, en durée de remboursement, inférieure à huit ans. C'est un seuil extrêmement raisonnable, en sachant que le seuil d'alerte est de 12 ans, mais que toutes les intercommunalités du Département ont une durée de remboursement de la dette supérieure à 10 ans, à 11 ans même, et que certaines sont beaucoup plus élevées.

C'est un engagement, je sais que parfois, on me le reproche, mais je crois que nous ne pouvons pas jouer avec ces choses-là. Pour ma part, je ne suis pas de ceux qui pensent que la dette est une fiction. Il suffit de voir d'ailleurs les annuités dans les budgets de nos entités de remboursement. Ce sont des vrais sous pris aux vrais contribuables. Nous resterons dans notre trajectoire avec une durée de remboursement de la dette inférieure à 8 ans, ce qui est donc extrêmement prudent et sérieux. Sur l'exercice 2018, dans nos perspectives, nous devons être à 7 ans, mais comme nous faisons mieux en termes d'épargne brute, nous sommes à 4,62 ans de durée de remboursement de la dette. Nous sommes là aussi sur un bon résultat, ce qui est intéressant.

Les excédents nets de nos comptes 2018 seront reportés comme il se doit sur les Budgets 2019 avec 5 250 285 € sur le Budget principal et 4 837 301 € sur le Budget annexe des Transports. S'agissant de l'assainissement, nous avons un budget annexe de 1 986 016 € et pour la pépinière un report à hauteur de 147 647 €. Ce sera une des sources qui alimentera les opérations de financement pour 2019.

Évoquons maintenant 2019. Nous restons dans cette trajectoire vertueuse et rigoureuse, ce qui ne nous empêche pas d'être ambitieux aussi sur le plan financier, avec le respect de nos engagements et une priorité absolue de défense des contribuables qui se traduit par la sobriété fiscale. En 2019, aucune augmentation des taux d'impôt, aucune création de fiscalités additionnelles et un service public que nous développons pour être toujours plus performant. La performance, c'est la qualité et le prix, c'est le rapport qualité/prix, c'est aussi simple que cela.

Cette année, ce budget devra encore faire face à différentes contraintes. Nous l'avons évoqué lors du vote du budget à Cannes, mais je pense que c'est le cas dans vos communes aussi, contrairement au discours officiel, une fois de plus, nous allons essuyer une baisse des dotations de l'État. Je rappelle que ces dotations ne sont pas des subventions. Ces dotations sont constituées de l'argent qui appartenait aux collectivités, lequel transitait par l'État et était rendu aux collectivités tout simplement. Pourquoi appartenait-il aux collectivités ? Soit parce qu'il correspondait à d'anciennes fiscalités qui avaient été supprimées et nationalisées, telle que la taxe d'habitation actuellement, soit il correspondait à des charges du ressort de l'État qui avaient été transférées aux collectivités et qui devaient avoir les financements correspondants à ces charges, d'où la création de la DGF pour cela.

C'est un principe constitutionnel, dans l'article 72 de la Constitution, que de ne pas imposer des charges supplémentaires aux collectivités sans les compenser. Ce principe constitutionnel n'est plus respecté depuis le mois d'août 2014 et nous continuons à le déplorer cette année en 2019 pour notre intercommunalité. De façon extrêmement concrète, ces ponctions supplémentaires étatiques vont se traduire dans le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, le fameux FPIC, puisqu'il n'y a plus de solidarité verticale. On nous impose une solidarité horizontale, ce qui est une façon de nous prélever de l'argent en plus tout simplement. Ce FPIC va augmenter de 1,8 M€, mes chers collègues, c'est une dépense supplémentaire qui nous est imposée.

Nous avons également un risque d'inflation que nous devons prendre en compte, notamment sur les carburants. C'est pour nous un énorme poste à la fois sur les transports publics, même si nous électrisons de plus en plus, non pas l'ambiance, mais les bus.

L'intégralité des navettes de proximité, pardonnez-moi je parle de celles de Cannes, la navette du Suquet, la navette du centre-ville et la navette Presqu'île sont désormais 100 % électriques. Nous testerons au printemps deux véhicules grand format, c'est une première, 100 % électriques, n'est-ce pas mon cher Richard, sur les grandes lignes structurantes à l'instar des lignes 7, 8 ou 1. Nous allons continuer ce travail avec une étude que j'ai fait réaliser sur tous les modes de propulsion, hydrogène, électrique, pédalage, mais jamais rétopédalage, etc. (*Rires*)

Très sérieusement, nous présenterons bientôt cette étude qui est très intéressante, notamment sur l'hydrogène. J'ai en effet découvert qu'il y avait de l'hydrogène vertueux sur le plan environnemental, mais aussi de l'hydrogène beaucoup moins vertueux. C'est très intéressant, il faudrait même que nous en fassions une présentation publique puisqu'il y a des sources de production d'hydrogène qui, si nous ne sommes pas sur des filières courtes extrêmement vertueuses, nécessitent plus d'hydrocarbures que la consommation de l'hydrocarbure dans le bus correspondant à l'hydrogène utilisé. En fait, nous déplaçons la pollution. C'est pour cela qu'il faut faire très attention sur les problématiques environnementales. Vous connaissez d'ailleurs ce qui entoure aussi l'électricité à propos des recyclages, de la production des batteries, etc.

Je reviens à mes orientations budgétaires, mais c'est directement lié. Nous sommes tributaires du prix du carburant, non seulement pour le transport public, mais aussi pour tout ce qui concerne la collecte des déchets, ce qui est un service très onéreux et très contraignant. Comme parfois, nous avons tendance à demander à l'Agglomération ce que nous ne faisons pas forcément en tant que Maires. J'évoque souvent ces véhicules ultramodernes dans les années cinquante (*rires*) que nous avons récupérés des communes pour la collecte. Nous sommes donc en train de renouveler le parc, mais il y a un enjeu de consommation et nous avons vu que le prix du carburant avait retrouvé le niveau qu'il avait au moment du déclenchement de la jacquerie du mois de novembre contre les surtaxes sur les carburants. Nous devons à nouveau être plus stricts sur les dépenses et ceci en permanence. C'est ce que nous continuerons à faire pour être rigoureux et respectueux des contribuables.

Parallèlement, nous avons une obligation d'investissement et d'augmentation de l'investissement pour achever, non pas votre patience, mais les travaux engagés, en particulier sur les BHNS, et améliorer l'efficacité des services publics. Nous prévoyons donc 50 M€ investis cette année sur toutes les compétences, je parle en consolidé, au niveau de l'Agglomération.

En matière de désendettement, nous resterons en dessous des huit ans de durée de désendettement, ce qui représente une dette particulièrement maîtrisée. Sur le Budget principal, les recettes réelles représenteront 130 M€. Nous prévoyons une baisse des recettes de l'Agglomération de moins 0,24 %, je parle de budget à budget, par rapport au Budget principal 2018. La source essentielle de cette baisse de recettes provient de la baisse de la DGF puisque nous allons perdre, outre le FPIC qui est un prélèvement, au niveau de l'Agglomération encore en 2019 par rapport à 2018, 660 000 € de DGF. Ce n'est pas neutre. Vous voyez que nous sommes obligés chaque fois de trouver 660 000 €.

Mes chers collègues, je rappelle quand même qu'en 2014, alors que nous avons un coefficient d'intégration fiscal beaucoup plus faible et que nous avons beaucoup moins de compétences, l'Agglomération avait une DGF de 28,1 M€. En 2019, nous serons à 23,7 M€. Qu'est-ce que cela signifie en cumulé, parce qu'il faut raisonner en cumulé ? Si nous étions restés au niveau de la DGF qui nous revenait, pardonnez-moi le langage trivial, mais c'était de vrais sous en plus en cumulé sur les exercices, sur les cinq exercices, ce qui représente pour l'Agglomération une perte de 24,5 M€. Quand vous ajoutez ceci à ce que nous avons perdu dans chacune des communes, et nous l'évoquions lors du budget à Cannes récemment, en cumul depuis 2014 sur la seule Commune de Cannes, nous sommes à 114 M€ de pertes, soit de DGF, soit de transfert de charges non compensées. Vous voyez à quel point, comment dire, les expressions, je cherche un terme neutre, des Maires que nous entendons de temps en temps lors du Congrès de l'AMF en particulier, ne sont pas des postures et transcendent tous les clivages partisans. Ce sont des éléments factuels et il est très difficile de travailler dans la durée sur des éléments aussi mouvants et toujours à la baisse pour les communes ou les groupements intercommunaux.

En matière fiscale, nous aurons là aussi une grande vertu dans le produit fiscal collecté, nous ne touchons pas aux taux et nous prévoyons une évolution du produit fiscal inférieure à l'inflation, ce qui signifie concrètement qu'en euros constants, nous baissons la pression fiscale, c'est aussi mécanique que cela. Non seulement il n'y aura pas d'augmentation des taux, mais il y aura des bonnes nouvelles pour soutenir le développement économique.

Je suis très heureux et très fier que nous arrivions à cette vertu financière puisque nous allons appliquer une exonération de la Cotisation Foncière des Entreprises, la CFE, pour les autoentrepreneurs qui font un chiffre d'affaires inférieur à 5 000 €, d'une part, et d'autre part, c'est très marginal malheureusement parce que cette activité est devenue très marginale, mais j'ai souhaité que nous appliquions une nouvelle exonération de Cotisation Foncière des Entreprises pour les PME librairies, laquelle sera applicable. Je crois que c'est une nécessité que de soutenir les librairies de proximité extrêmement concurrencées par l'e-commerce. C'est aussi une volonté de soutenir le tissu entrepreneurial le plus fragile et le plus sensible aux effets de trésorerie constitués des TPE ou des petites entreprises. C'est donc une approche très pragmatique.

Grâce à une maîtrise budgétaire stricte et raisonnée, pour les dépenses réelles de fonctionnement hors reversement, malgré l'inflation, nous prévoyons, j'insiste encore sur ce chiffre, une diminution de 2 % et même de 2,1 %. C'est une diminution en euros courants. Si nous appliquons l'inflation, nous sommes sur une diminution encore plus forte. Cela veut dire qu'il va falloir encore beaucoup travailler dans les services pour trouver des sources d'économies et de réduction des dépenses. Cette diminution concerne les dépenses gérées par les services communautaires. Nous retrouvons toutes ces dépenses aux chapitres 011 et 65 dans les écritures budgétaires. L'année dernière, nous avons baissé des crédits ouverts par rapport à l'année précédente pour arriver à une diminution générale de 5,4 %. Ce sont les directives reçues par les services dans les lettres de cadrage budgétaire que nous retrouvons aussi dans nos relations avec les organismes satellites tels qu'un syndicat mixte qui pourrait gérer un établissement comme une piscine. Ce plan d'économies concerne les dépenses directes, les prestations, les dépenses récurrentes et les dépenses indirectes avec les cotisations des organismes satellites, c'est ce que je viens d'évoquer.

Les charges de personnel évoluent du fait des mesures structurelles que nous sommes obligés d'appliquer comme dans chacune des communes, le fameux GVT, le Glissement Vieillesse Technique, qui représente pour nous une augmentation de charges, qui nous est imposée, de 182 000 € en 2019 par rapport à 2018 ainsi que des services nouveaux en partie financés. Par exemple dans le cadre du projet Nouvelle Frayère, nous avons des services nouveaux et notamment des collaborateurs qui arrivent, mais qui sont totalement financés par les partenaires. C'est la concrétisation d'une opération de politique de la Ville choisie et volontaire.

Le chapitre 012 représente 14,6 % des dépenses réelles de fonctionnement sur le Budget principal. Si nous raisonnons en consolidé, en sachant que les transports sont énormément consommateurs de 012, c'est-à-dire de masse salariale, nous sommes à 23,6 %, chiffre extrêmement vertueux et nettement inférieur à la moyenne des EPCI. Nous avons un ratio de masse salariale qui est de 10 points inférieur à ce que nous trouvons pour des EPCI équivalents (sources Direction Générale des Finances Publiques et AMF.)

Évoquons maintenant les investissements, après avoir évoqué les prévisions de fonctionnement pour 2019. Nous retrouvons dans les investissements nos grands axes d'actions, dont la lutte contre les inondations avec près de 4,9 M€ de crédits prévus (5 M€ de crédits prévus), et les opérations que nous continuons de soutenir dans le cadre du PAPI, les travaux sur les différentes communes et en particulier à Mandelieu-La Napoule.

Le deuxième axe, c'est la Cité des Entreprises qui est en cours de construction avec 4,8 M€ de crédits de paiement sur 2019. Le bâtiment sera inauguré avant la fin de l'année : c'est le bâtiment universitaire et la Cité des Entreprises. L'Agglomération assume la partie développement économique, la Ville de Cannes assume la partie université et l'État assumera l'exploitation du bâtiment que nous offrons ainsi au Ministère de l'Enseignement supérieur. Nous nous en réjouissons !

Sur la collecte des déchets, nous prévoyons 3,6 M€ avec une vraie modernisation de la flotte du parc des véhicules. Nous continuons de changer les véhicules en mettant des véhicules beaucoup plus performants, moins polluants, plus propres et plus corrects. Nous les équipons également de géolocalisation, matériel qui nous permet d'améliorer le contrôle et l'organisation de la collecte en tenant compte des spécificités géographiques très fortes et des disparités très fortes sur le territoire, je pense notamment à ce que nous allons décider tout à l'heure pour Mougins. Dans ces 3,6 M€, il y a aussi le renforcement des points d'apport volontaire et l'amélioration des déchetteries. Nous serons donc sur 2019, pour cette partie investissement sur ce budget, sur un montant de 24 M€ qui intègre les restes à réaliser qui, vous vous en souvenez parce que vous êtes aguerris, représentent 5,5 M€. Pour financer ces travaux, nous aurons, en plus des subventions et de l'autofinancement, un recours modéré à l'emprunt et à des taux très préférentiels puisque nous serons environ à 4 M€ d'emprunt dans nos prévisionnels, à 4,2 M€ maximum dans nos prévisions budgétaires.

S'agissant du BHNS, après avoir fait le consolidé puis le principal, nous détaillons maintenant les Budgets annexes. La section de fonctionnement représente 33 M€ financés par le VT, le Versement Transport.

Vous avez vu qu'il y a de grandes incertitudes sur l'avenir du VT. À mon avis, cela promet des débats musclés entre les associations d'élus et le Gouvernement et au sein du Comité des finances locales : il faut dire que nous avons tellement de déclarations médiatiques parfois un peu contradictoires sur les évolutions de la fiscalité ces dernières semaines. Un ministre, je ne sais plus lequel, a évoqué la suppression du VT. Sur le principe, je trouve cela formidable, il faut juste que l'on me dise par quoi on le remplace parce que, parallèlement on nous enjoint dans le cadre de la transition énergétique d'investir beaucoup plus sur les transports publics, ce qui me paraissait assez légitime par ailleurs. Ne crions pas avant d'avoir mal ! C'est peut-être une évocation fantaisiste ou de fin de banquet, mais cela a été évoqué publiquement et a déjà suscité des réactions de la part des associations d'élus.

Le taux restera stable en ce qui nous concerne sur le versement transport, un taux de 1,75 %, c'est ce qui est assumé par les entreprises. En vertu du principe budgétaire, nous anticipons une baisse des produits commerciaux, c'est-à-dire la billetterie des transports publics. Je ne sais pas si elle se concrétisera, mais nous l'anticipons parce qu'il y a des travaux extrêmement structurants en particulier à Mandelieu et au Cannet et que lorsque nous faisons de gros travaux ainsi, nous avons parfois de manière conjoncturelle une baisse de la vente de tickets. Dans nos anticipations budgétaires, nous prévoyons donc une baisse des produits commerciaux sur le réseau BHNS.

En dépenses de fonctionnement, PALM BUS représente quasiment 26 M€. Vous savez que les deux charges importantes sont les salaires des chauffeurs et le prix des carburants. C'est incontournable pour l'instant en tout cas. Nous allons augmenter le nombre de kilomètres produits, ce qui prouve que nous sommes ambitieux et que nous continuons de développer le transport public puisque nous allons augmenter le nombre de kilomètres produits sur l'année 2019 de 78 420 kilomètres pour atteindre un prévisionnel de kilomètres des transports publics sur l'Agglomération de 4 575 257 kilomètres, cher Richard. Nous continuons donc la montée en puissance, l'augmentation quantitative de l'offre de transports publics sur l'Agglomération et malgré les travaux. Cette évolution est due à des services supplémentaires, y compris d'ailleurs pour pallier parfois les travaux actuels. Je vous rappelle qu'en 2018, nous avons atteint le niveau de 10,5 millions voyages, c'est-à-dire une progression de 4 %. Nous progressons de 3 à 4 % chaque année depuis cinq ans. Sur le BHNS, nous progressons encore plus. C'est quand même une très forte progression, qui prouve que le service correspond aux besoins, de plus de 4 % et nous avons atteint les 35 000 voyages par jour.

Bravo, M. le Vice-président.

M. GALY.- Je vous en prie, M. le Président.

M. LISNARD.- Qui prend le bus tous les jours d'ailleurs, vous l'aurez constaté !

M. Patrick LAFARGUE quitte la séance en donnant pouvoir à M. Jean PASERO.

M. André FRIZZI quitte la séance en donnant pouvoir à Mme Françoise BRUNETEAUX.

M. Gilles CIMA quitte la séance en donnant pouvoir à Mme Charlotte CLUET.

M. Eric CATANESE quitte la séance en donnant pouvoir à Mme Emmanuelle CENNAMO.

M. LISNARD.- La section d'investissement est impactée, vous l'avez compris, par les travaux du BHNS. Elle représente 25 M€ qui sont répartis sur les chantiers de Cannes, du Cannet et de Mandelieu. Je vous ai annoncé tout à l'heure l'expérimentation des deux bus de grand niveau, 100 % électriques. Maintenant, j'ai l'immense privilège de vous annoncer, non pas une expérimentation, mais l'arrivée cette année, et Frédéric MARANDON m'a envoyé les photos, de trois bus articulés à soufflets. Ce sera un grand changement dans l'Agglomération. Ce sont des véhicules extrêmement esthétiques, extrêmement pratiques, accessibles aux personnes à mobilité réduite et qui nous permettent d'améliorer la capacité. Avec le même nombre de chauffeurs, nous avons plus de passagers. Nous avons donc une amélioration de nos ratios charges fixes par rapport aux recettes commerciales, ce qui est très positif. De plus, c'est assez démonstratif d'une montée en puissance d'un service dans une agglomération de grandes villes. Ces bus, grands, confortables, accessibles et beaux arriveront dans le courant de l'année. Ils seront également financés par l'emprunt.

Le Budget annexe Assainissement varie de façon assez forte du fait des refacturations entre les délégataires et la Communauté d'agglomération. Il y a un jeu d'écritures comptables, nous devons donc intégrer en recettes et en dépenses de fonctionnement plus de 1,2 M€ de prime d'épuration, ce que nous avons déjà évoqué, je crois, récemment. Le budget s'établira à 18,6 M€ sur l'assainissement avec des crédits d'investissement ouverts à hauteur de 7,5 M€, c'est-à-dire un montant équivalent à ce qu'il était en 2018. C'est un budget que nous autofinçons totalement sans avoir recours à l'emprunt.

Enfin, le Budget annexe de la Pépinière d'entreprises prend de l'ampleur. C'est là aussi la montée en puissance de notre action en matière de développement économique, M. le Vice-président, qui toute la journée lui aussi est à CréACannes, de même que Richard est dans les bus, avec les nouveaux locaux de l'Hôtel d'entreprises provisoire qui est ouvert à Mandelieu et qui anticipe la livraison de la future Cité des Entreprises.

Pour rappel, dans la pépinière d'entreprises que nous avons créé à Bastide Rouge à La Bocca, nous accueillons 14 entreprises innovantes. Avec ce nouvel hôtel d'entreprises qui nous permettra d'accueillir beaucoup plus d'entreprises, nous aurons un budget prévisionnel de fonctionnement très raisonnable de 570 000 € financé par les loyers des entreprises, mais aussi par une subvention d'équilibre, puisque nous sommes sur les services publics, versée par le Budget principal. Nous prévoyons donc au maximum 400 000 € sur cette action de soutien aux entreprises innovantes de notre bassin de vie.

Les dépenses financent essentiellement le loyer de l'Hôtel d'entreprises provisoire, dit HEP, cela nous rappelle les années 80, le début du Rap et du Hip-hop, et les frais de personnel pour l'animation et l'accompagnement des entreprises.

La section d'investissement restera modique à hauteur de 150 000 € pour l'aménagement du nouvel HEP, Hôtel d'Entreprises Provisoire, nous avons bien fait de créer cet acronyme, je trouve qu'il manquait à notre vocabulaire (*Rires*), et à l'entretien du bâtiment de CréACannes.

Ce sont donc de bonnes nouvelles budgétaires. Pourquoi bonnes nouvelles ? Parce que nous voyons que notre Agglomération a pris son envol avec une montée en puissance qui a traduit une intégration de compétences et une volonté de servir les usagers, des actions extrêmement fortes sur le développement économique, les transports publics, la collecte des déchets, la lutte contre les inondations en particulier et l'assainissement. Bonnes nouvelles aussi puisque nous avons de la sobriété fiscale avec un nouveau régime d'exonération pour les petites entreprises et une maîtrise rigoureuse de l'endettement. Lorsque nous nous regardons, nous ne nous désolons pas et lorsque nous nous comparons, nous nous consolons encore plus !

C'est donc une année 2019 d'investissements importants puisque nous ne sommes pas loin des 50 M€, une durée, une capacité de désendettement extrêmement vertueuse et une durée de remboursement dans la dette qui sera inférieure à ce que je vous avais annoncé l'année dernière en prospective. Dans notre prévisionnel 2019, nous sommes inférieurs à la prospective de l'année dernière puisque nous prévoyons 7,45 ans alors que nous avons prévu 7,66. Peut-être qu'en réalisé, nous serons en dessous, mais je n'en sais encore rien.

Je voudrais rappeler que depuis 2014, nous avons investi 120 M€, dont 78 M€ de travaux, en particulier dans la lutte contre les inondations et le BHNS. Notre intercommunalité, de façon significative, est véritablement devenue, c'est la vocation que nous avons voulu lui donner, un catalyseur de développement et un stimulateur de développement territorial au service des habitants, des communes, des entreprises et de notre bassin de vie en pratiquant l'investissement et la sobriété fiscale.

La dernière bonne nouvelle que je vous annonce, c'est que j'en ai terminé. (*Rires*)

Nous avons quand même fait le Budget principal et tous les budgets annexes. (*Applaudissements*)

Je ne sais pas si vous applaudissez les bons résultats, ces bonnes perspectives ou le fait que j'en ai terminé, mais je ne me fais guère d'illusions.

Avez-vous des questions ? M. GARCIA ABIA. Y aura-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Pas d'autres interventions*)

M. GARCIA ABIA.- Merci, M. le Président. Chers collègues, bonjour.

Nous pouvons dire que le Rapport d'Orientations Budgétaires, c'est en quelque sorte le budget sans le détail des chiffres, bien que vous en ayez donné beaucoup.

Si vous le permettez, je ferai tout de même un constat au niveau du contexte national. En effet, avec la crise de 2008, le pouvoir d'achat des Français a diminué et ce n'est que très lentement que nous retrouvons le niveau d'avant crise. Nous pouvons dire que les mieux lotis ont tiré leur épingle du jeu bien plus rapidement que les revenus modestes. En effet, la théorie du ruissellement n'a pas fonctionné, d'autant qu'elle n'est qu'un leurre pour justifier une fiscalité bienveillante envers les premiers de cordée.

Les décisions budgétaires prises par le Gouvernement à la suite de la crise des Gilets jaunes ne sont effectivement financées ni par l'emprunt ni par le déficit. Il est à craindre que ce soient surtout les plus faibles et les classes moyennes qui finiront par payer lors d'un budget à venir, l'État croyant toujours et de plus en plus sur les finances qui doivent revenir aux collectivités territoriales.

Petit à petit, nous nous rendons compte que nous risquons d'arriver à gérer des budgets imposés par Bercy. C'est en totale contradiction avec la volonté de décentralisation prônée par tous.

Cependant, je crois qu'il faut tout de même remarquer que ces textes sont votés par les députés et sénateurs qui, jusqu'à il y a peu, étaient aussi des élus de terrain. Alors je me pose la question, de deux choses l'une, ou les parlementaires n'ont pas la même vérité lorsqu'ils sont à Paris ou alors leur pouvoir est atrophié par le Gouvernement. Dans les deux cas, je pense qu'il y a un gros problème.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 qui nous est présenté avec force détails et très clairement, c'est vrai qu'il faut en remercier très vivement les services et votre présentation, M. le Président, nous informe sur la politique budgétaire et les orientations de Cannes Pays de Lérins. À mon avis, je n'en ai retenu que trois. Trois principes guident donc votre politique : concernant la fiscalité, ne pas augmenter les taux d'imposition et surtout ne pas créer de fiscalité additionnelle. Nous ne pouvons que vous approuver, l'Intercommunalité doit nous permettre de faire des économies et pas l'inverse.

Deuxième principe, tenter de réduire au maximum les dépenses de fonctionnement grâce aux économies d'échelle, et enfin développer l'activité économique par l'aide apportée aux entreprises nouvelles et par la défense du commerce de proximité.

Nous ne pouvons qu'approuver ces principes, mais Cannes Pays de Lérins, dans ses statuts, a d'autres compétences qui me semblent absentes ou réduites à la portion congrue. Je veux parler du logement par l'intermédiaire de la politique de la Ville et le Programme Local de l'Habitat qui en fait partie. Créer des emplois va dans le bon sens, mais il faut que ces employés puissent se loger, d'une part dans des logements aux loyers abordables et si possible à distance raisonnable du lieu de travail. Nous savons que les communes qui composent l'Intercommunalité sont pénalisées au niveau de l'article 55 de la loi SRU et certaines sont même carencées, alors qu'au moins 60 % de la population de l'Intercommunalité est éligible à un logement social. Quand Pays de Lérins, par son importance et par ses moyens financiers et des possibilités de négociations qu'elle possède avec les représentants de l'État, pourrait-elle diminuer cette charge ? Encore faut-il que les cinq communes se décident à établir un plan d'action pluriannuel qui comble petit à petit ce retard, car nous pouvons remarquer que ce ne sont pas toutes les communes de l'Intercommunalité qui sont sururbanisées.

Enfin, il est important de faire face à la demande de logements si nous ne voulons pas que beaucoup de ceux qui travaillent dans notre bassin de vie partent se loger dans le moyen ou haut pays, ce qui pose alors le problème du transport et d'une moindre qualité de vie. Dans le cadre de la politique de la Ville, le quartier de la Frayère fait l'objet d'un plan de rénovation et d'intégration d'une grande envergure et c'est tant mieux ! D'autres quartiers ou secteurs sont éligibles, comme Saint-Pierre et Ranguin. Nous ne voyons pas ici de projet à l'étude ou en devenir. Il est dommage que cette compétence si importante pour le bien-être et le lien social ne soit pas davantage mise en avant.

Il en est de même pour la compétence culture. Rien n'apparaît dans le Rapport d'Orientations Budgétaires. Pourtant, notre bassin de vie ne manque ni de lieux de spectacles ni de manifestations culturelles ni de lieux de culture. Malgré cela, la volonté de développer, de mettre en commun, de rationaliser ce vivier est totalement absente. Par exemple ne pourrions-nous pas, au moment de certaines manifestations cannoises, mettre en avant nos musées et proposer des spectacles dans les diverses salles de l'Intercommunalité ? Ne pourrions-nous pas arriver à proposer le même tarif lors des manifestations culturelles pour tous les habitants de l'Intercommunalité ?

Le même constat enfin peut être fait pour le sport. Là encore, rien n'est prévu sur le tarif du Grand Bleu. Il y a bien des possibilités de développement de certains sports ou compétitions au niveau intercommunal ; il y a bien des possibilités d'aides ou d'échanges entre les divers clubs. Deux communes sur les cinq n'ont pas de façade maritime. Peuvent-elles bénéficier des mêmes avantages tarifaires et des mêmes facilités d'accès aux divers clubs nautiques ? Il est temps que nous mettions en place une politique sportive et intercommunale, tout le monde en serait gagnant.

Concernant le Budget des Transports, les investissements en cours vont permettre une offre plus performante qui va conduire à une augmentation du nombre de voyageurs et c'est tant mieux. Les recettes commerciales représentent 8 M€ sur un ensemble total de recettes de 33 M€. Il existe déjà un abonnement pour les jeunes de moins de 26 ans qui est, si je ne me trompe, de l'ordre de 126 € annuel. Ne pourrions-nous pas, c'est une proposition, étudier la possibilité de réduire fortement cet abonnement pour le ramener à une somme symbolique de 20 ou 30 € annuels ? Cette perte de recettes pourrait être comblée, en partie, par l'augmentation du nombre de voyageurs qui, je pense, va continuer à très fortement augmenter surtout lorsque les divers travaux du BHNS seront terminés. Il me semble également que ce serait un signal fort envoyé aux jeunes qui s'impliquent de plus en plus dans la sauvegarde de l'environnement.

En conclusion, M. le Président, je dirais que le rapport présenté est bon pour les finances et l'économie, mais qu'il ne s'implique pas assez dans les autres besoins des habitants de notre belle région.

Merci.

M. LISNARD.- Merci, M. GARCIA ABIA. Merci d'abord de votre participation à ce débat et de votre constance dans votre pensée dont je ne partage pas la philosophie, j'en dirai quelques mots, mais je la respecte complètement. Je veux commencer par cela parce que c'est une réalité. En effet, les assemblées où il y a aussi des considérations idéologiques, j'ose le terme, un peu différentes, font vivre la démocratie. Je crois qu'il est important pour qu'il y ait démocratie, qu'il y ait des conceptions différentes qui se comparent, qui dialoguent, qui s'affrontent de façon pacifique. Je le dis donc par rapport au contexte national, si nous voulons qu'il y ait démocratie, il faut qu'il y ait des alternatives et par conséquent des conceptions différentes. Je suis heureux que vous exprimiez la vôtre même si je ne la partage pas et même si je crois que les faits donnent tort à votre vision.

Vous évoquez d'abord les parlementaires qui seraient déconnectés et qui voteraient à Paris. Je crois que nous ne parlons pas des mêmes parlementaires. Tout le problème est là. Je n'ai pas à faire de considérations nationales ici, mais il ne m'a pas échappé que le Sénat ne votait pas les dispositions qui étaient proposées par le Gouvernement. Je ne crois pas qu'il y ait une grande symbiose actuellement entre l'exécutif et le Sénat. Il me semblait avoir compris cela hier notamment, d'une part. D'autre part, les députés d'opposition à l'Assemblée nationale votent contre les mesures qui sont le fruit d'une approche, mais je ne veux pas tomber dans des considérations nationales, certaines dispositions sont positives, d'autres sont négatives. Nous ne devons pas être manichéens nous-mêmes, mais elles sont souvent une approche assez technocratique, je le crois.

Nous pouvons ne pas partager ce que fait le Sénat, c'est tout à fait légitime. Nous pouvons trouver agaçant d'avoir un contre-pouvoir, mais cela s'appelle la démocratie. Je pense qu'il serait quand même dommage que le Nouveau Monde, sous couvert de réunir les vocations du centre, de la droite et de la gauche, empêche toute expression contraire. Ce serait précisément antidémocratique et assez dangereux et cela ouvrirait un boulevard particulièrement pernicieux aux extrêmes qui constitueraient la seule alternative.

Cette considération sur les parlementaires déconnectés vaut pour les parlementaires déconnectés, mais elle ne vaut pas pour tous les parlementaires. Nous le voyons bien : localement des députés ou des sénateurs qui ont été Maires et qui très concrètement dans leurs amendements, dans leurs votes, dans leurs propositions de loi montrent une bonne connaissance du terrain et apportent un soutien constant aux Maires.

S'agissant de ce qui nous concerne plus directement et de ces orientations budgétaires, je me réjouis que vous approuviez nos principes fiscaux. C'est, pour le coup, un grand virage idéologique, mais je ne désespère pas de vous convaincre sur les autres aspects de votre intervention et que lors d'une prochaine intervention, vous donniez un 100 % de satisfecit et non pas un 66 % puisque sur les trois axes que vous avez définis, vous vous réjouissez de la sobriété fiscale et vous avez raison. Vous semblez approuver, bien que vous ne l'ayez pas précisé, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais vous contredisez ensuite cette approbation si elle est réelle en nous demandant de dépenser beaucoup plus d'argent dans d'autres domaines. À un moment donné, il y a des principes de réalité.

Le troisième point que vous évoquiez est dans nos orientations, c'est l'augmentation de l'activité économique. Vous oubliez quand même d'évoquer les transports publics, les déchets et la lutte contre les inondations. J'ai bien insisté. L'ambition de notre Intercommunalité ne consiste pas simplement à soutenir le tissu économique, ce qui est déjà très légitime et très louable. Il faut aussi améliorer la capacité de notre territoire à résister aux inondations, en sachant qu'il y aura d'autres inondations et d'autres dégâts dont il faut limiter l'impact et surtout éviter les morts, mais également tout ce que nous faisons en transports publics et tout ce que nous faisons en matière de déchets font partie intégrante de l'ambition de l'Agglomération.

S'agissant de la politique de la Ville, je reprends au fur et à mesure les points que vous avez évoqués, nous sommes tributaires des actions validées par l'ANRU dans ce système hypercentralisé dont je ne partage ni l'idéologie ni la philosophie.

Aujourd'hui, nous le voyons bien sur la Nouvelle Frayère, vous aurez une convention tout à l'heure, le nombre d'actes qu'il faut produire, l'énergie qu'il faut déployer en permanence pour que nos ambitions territoriales se trouvent soutenues et validées, consacrées, engagées par l'État, la Région et les partenaires. C'est extrêmement exigeant.

Il y a donc trois quartiers concernés, dont un à Ranguin. Pardonnez-moi, mais ce quartier est certainement celui qui a fait l'objet des plus gros investissements depuis 10 ans dans l'Agglomération. Il y a des difficultés à Ranguin comme partout, mais c'est un quartier qui a considérablement évolué, y compris dans sa mixité sociologique et démographique, avec la réalisation d'une médiathèque magnifique, j'y serai cet après-midi avec les collégiens, d'une crèche, la création d'un poste de Police municipale, etc. Le quartier Ranguin, notamment grâce à mon prédécesseur, a été particulièrement soigné et il continue de l'être. La semaine prochaine, dans la coulée verte, nous inaugurons un parc, un square et une aire de jeux pour les enfants. L'ANRU a fait ce qu'elle devait faire, la Mairie a fait ce qu'elle devait faire, à l'époque ce n'était pas une compétence intercommunale, mais Ranguin est traité.

Reste la Frayère et Saint-Pierre. Il n'y a pas de projet sur Saint-Pierre, je parle sous le contrôle d'Yves PIGRENET et des élus du Cannel, qui a été validé par l'ANRU à ma connaissance. Cependant, il est évident que la Commune du Cannel et l'Agglomération sont proactives pour améliorer les conditions de vie à Saint-Pierre où des actions municipales sont d'ailleurs réalisées.

Sur la Frayère, le projet est en cours. Il est extrêmement ambitieux, plus de 34 M€ d'investissement portés essentiellement par la Ville de Cannes et en partie par l'Agglomération, ce qui doit nous permettre de régler les problèmes lourds que nous avons, à Sainte-Jeanne en particulier. La politique de la Ville est bien suivie.

S'agissant du logement, vous avez rappelé l'article 55 de la loi SRU comme contrainte. Je me permets d'ajouter une contrainte que vous n'avez pas évoquée, curieusement : cela concerne les plans de prévention aux risques qui sont incontournables. Je vous assure, je le vis, nous sommes face à une injonction contradictoire absolument insoutenable. Je vais parler pour la Commune de Cannes qui a le record des logements sociaux de tout le littoral, dont le taux de logements sociaux a augmenté depuis quatre ans encore. Sur la dernière période triennale, nous avons encore augmenté notre taux de logements sociaux, mais elle a été carencée de façon scandaleuse, alors que nous sommes quasiment à 18 % de logements sociaux et que d'autres grandes communes plus à l'Est qui sont à 11 % de logements sociaux ne sont pas carencées. Il va falloir que l'on m'explique comment !

J'ai attaqué cette décision au Tribunal administratif parce que je trouve cela absolument inéquitable, injuste et presque cynique de la part de l'État, au moment où nous recevons des injonctions légitimes interdisant toute construction sur un périmètre qui concerne les seuls terrains qui restent disponibles sur la Ville à la suite des inondations du 3 octobre 2015.

Grâce au bon travail que nous menons avec la DDTM, parce que nous travaillons bien avec les représentants locaux de l'État, nous avons un bon préfet, nous avons un super sous-préfet, et nous avons un très bon DDTM. Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme voté par la Ville de Cannes, nous avons prévu des programmes de réalisation de logements sociaux supplémentaires, mais il est évident aussi que nous n'avons pas vocation dans nos communes à faire *Sarcelles*. Je le dis très clairement ! De plus, il est impensable de réaliser 3 300 logements sociaux uniquement sur la Ville de Cannes d'ici 2025 pour respecter l'article 55 de la loi SRU. 3 300, c'est le nombre exigé à condition que nous ne fassions aucune autre résidence principale. Les mêmes nous disent aussi qu'il ne faut pas bétonner !

Tout cela, moi, me fait réagir, pardonnez-moi. En matière de logements, je crois que nous travaillons avec responsabilité en voulant préserver la qualité de vie, l'attractivité, l'identité de nos communes, ce qui n'empêche pas qu'un travail intercommunal soit réalisé, d'abord parce qu'il y a un SCoT qui avance bien. Jérôme VIAUD en est le Président et il encadre les aménagements, Code de l'Urbanisme, Directive Territoriale d'Aménagement, SCoT et PLU.

Nous avons travaillé sur le PLH, le Programme Local de l'Habitat dont le diagnostic a été récemment terminé, et sur la finalisation actuellement de ce document. En Conseil des Maires, nous avons travaillé sur le nombre de logements sociaux raisonnables à faire par commune. Cette coordination intercommunale existe. Cependant, il faut que vous compreniez quelque chose, et c'est là que je ne partage pas votre idéologie, c'est que nous ne sommes pas obligés de créer des instruments administratifs. Je ne suis pas socialiste et encore moins communiste. Je pense que la vision qui est la vôtre, à mon sens, et je le dis dans le respect que j'ai évoqué tout à l'heure, et nous l'avons déjà évoqué ensemble tous les deux, n'est pas fonctionnelle, ne fonctionne pas. Il n'est pas utile de créer un instrument supplémentaire administratif et bureaucratique qui nous imposera des logements à tel endroit, etc.

Si ce modèle fonctionnait, l'URSS existerait toujours, la Corée du Nord serait un paradis sur terre et la France serait un pays performant en matière de logements, ce qui n'est pas le cas !

Il y a en effet un paramètre sidérant. Lorsque vous parlez du manque de logements, vous ne parlez que de logements sociaux, mais comprenez que votre idéologie qui prévaut au sommet de l'État, gauche et droite confondues, depuis la loi communiste GAYSSOT, est en train de tuer toute offre de logements privés pour les classes moyennes. Elle incite les Maires à ne faire que du logement social et que de la résidence secondaire, mécaniquement. Mais si, mais évidemment si !

Il est quand même extraordinaire qu'en France, vous le rappeliez tout à l'heure, presque 70 % des habitants sont éligibles au logement social. Nous créons donc un cocufiage généralisé parce que nous ne répondrons pas à ces demandes. Le logement social devrait être réservé aux personnes qui sont vraiment en difficulté. Le gros problème, c'est comment se fait-il que, alors que nous avons les règles les plus contraignantes d'Europe en matière de logement, les lois les plus dirigistes, les plus étatistes pour inciter à faire du logement social, nous ayons un effondrement de l'offre de logements intermédiaires et que les classes moyennes ne puissent plus se loger dans les zones tendues ? C'est cela, le vrai problème.

Pourquoi les classes moyennes ne peuvent-elles plus se loger dans les zones tendues ? Parce qu'il y a un problème de revenu par habitant au regard du coût du logement et qu'à force d'organiser la pénurie du foncier, tel que c'est le cas aujourd'hui en France avec la loi SRU notamment qui organise la pénurie du foncier sur le logement marchand. En le réservant soit au logement social, soit en interdisant toute opération, nous augmentons mécaniquement le coût du mètre carré et nous empêchons les classes moyennes de se loger. C'est un drame absolu ! Socialisme, cela ne fonctionne pas. C'est aussi simple que cela, cela ne fonctionne pas pour construire des voitures, cela ne fonctionne pas pour construire des logements.

Je me permets d'ajouter aussi que l'on nous a annoncé l'année dernière un grand choc de l'offre. C'est Julien DENORMANDIE et le Premier Ministre qui l'avaient annoncé en nous disant que nous aurions plus de 500 000 mises en logements neufs sur le secteur marchand. Nous sommes descendus à moins de 200 000 alors que nous augmentions depuis trois ans. Il y avait à nouveau une reprise de l'offre de logement. Pourquoi ? Parce qu'il y a cette pénurie de foncier, d'une part, et parce que, d'autre part, lorsqu'on crée l'impôt sur la fortune immobilière, on incite les investisseurs à acheter des actions au Luxembourg et à ne pas investir dans la pierre en France.

Lorsqu'un président de la République explique que l'immobilier est une économie virtuelle, ce sont ses termes, qu'on m'explique alors lorsqu'il y a une reprise d'appartement, une rénovation de villa ou une construction d'immeubles que les plombiers, les charpentiers, les maçons, les menuisiers sont dans l'économie virtuelle et non dans l'économie concrète. À force de surfiscaliser tout ce qui est sédentaire, la pierre, cette espèce de vision de la société où il ne faut être que mobile, que fluctuant, vous vous rendez compte aujourd'hui que les personnes qui ont la chance d'avoir du patrimoine et de la capacité de placement sont incitées à acheter des valeurs mobilières sur les marchés européens, y compris au Luxembourg, qui ne sont plus taxées puisqu'il n'y a plus d'ISF sur cette partie-là, mais qu'en revanche celui qui investit dans la pierre aujourd'hui est soumis à l'impôt sur la fortune immobilière. Si on parle de logements, je veux bien, mais on ne parle pas simplement de logements sociaux, on parle de l'intégralité de la problématique du logement.

En toutes hypothèses sur le périmètre de l'intercommunalité, oui nous avons une politique de l'Habitat qui est une politique volontariste. Oui, les Maires se coordonnent. Vous avez raison de poser la question parce que cela ne transparaît pas dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Nous avons un PLH en cours de finalisation, nous avons fini la phase diagnostic, nous avons engagé des POPAC, des Programmes Opérationnels Préventifs d'Accompagnement des Copropriétés et nous finançons, l'Agglomération, à hauteur de 147 000 € les opérations dans les communes. C'est le cas notamment sur Le Château des Artistes au Cannet où il y a eu des problèmes de sécurité.

Je voudrais d'ailleurs que nous arrivions à obtenir cela pour Cannes Beach à Cannes, mais le prix du mètre carré est évalué beaucoup trop cher par France Domaine. Nous ne sommes pas dans une économie raisonnable et nous ne pouvons pas le faire avec le Préfet. Nous avons une opération programmée d'amélioration de l'habitat avec 1,4 M€, ce qui apparaît bien, votre vision était tout à l'heure erronée. Il y a 1,4 M€ d'AP/CP inscrit au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour toute la rénovation de l'Habitat dégradé et indigne qui était aussi une des sources de l'amélioration de l'Habitat et du Logement. Ce n'est pas forcément la construction, mais c'est la remise en offre sur le marché ou sur le logement aidé ou sur le logement social d'habitats dégradés. L'Agglomération y consacre 1,4 M€, mes chers collègues. C'est une montée en puissance aussi. Mais vous avez raison, j'ai oublié de le dire tout à l'heure, cela me permet de le préciser.

Sur les points que vous évoquez, la culture et le sport, je n'ai pas tout suivi. Lorsqu'une personne va au musée Bonnard ou au théâtre Debussy, les tarifs sont les mêmes pour un Cannetan que pour un Mandolocien, un Mouginois, un Théoulien et un Cannois. Nous raisonnons Agglomération sur la partie tarifaire. De même dans les équipements intercommunaux, le Centre aquatique du Grand Bleu est devenu le centre aquatique intercommunal avec un tarif intercommunal préférentiel pour les habitants de l'intercommunalité. C'est une nouveauté que nous avons mise en place. À cet effet, les considérations que vous nous exprimiez les années antérieures sont obsolètes.

Je vous donne un autre exemple, vous parlez de manifestations à Cannes et vous avez raison. Cannes est une ville dynamique et a de nombreuses manifestations, dont le Festival de danse en décembre dont nous avons annoncé le programme hier. Ce festival pour la première fois va s'exporter hors les murs et en particulier à Mougins dans cette magnifique salle, Scène 55. Nous irons même au-delà puisque nous irons à Grasse, à Nice, etc. Nous avons vraiment cette approche très pragmatique en la matière. Mais je le rappelle, l'Agglomération est compétente sur la gestion des équipements intercommunaux et le reste est de la compétence des communes, et tant mieux !

C'est là que nous avons une différence d'approches. Personne n'a la science infuse, il n'y a pas 100 % de bien ou 100 % de mal, mais si j'ai mon approche, je pense qu'elle est meilleure que la vôtre (*Rires*) et inversement. En effet, nous ne sommes pas pour le supra communal, nous sommes pour l'intercommunal. C'est toute la différence, c'est-à-dire que nous ne sommes pas pour le centralisme démocratique. Je vous provoque un peu, camarade. (*Rires*) Que c'est bon de reparler un peu politique parce que nous ne sommes plus habitués maintenant. Cela nous manquait, mais ne nous a pas empêchés d'harmoniser nos tarifs.

Enfin, vous parlez des transports publics. Nous avons le meilleur ratio de vente de billets de France par rapport aux recettes totales. Cela prouve que nos tarifs sont attractifs et que c'est bien fait, en particulier sur la jeunesse. Je pense que peu de territoires font ce que nous faisons, c'est-à-dire que nous offrons intégralement les transports publics pour tous les adolescents de 14 ans. Nous avons mis cela en place dès la rentrée 2014. Vous nous dites que le tarif que nous proposons est trop cher, c'est tellement facile comme considération, mais ce tarif que nous proposons est très préférentiel. Nous trouvons que cette carte se développe bien et cela est beaucoup moins cher que de prendre sa voiture pour accompagner son enfant ou que de lui offrir un scooter. C'est un tarif à l'année et il y a d'autres formules tarifaires très attractives. Ma deuxième fille utilise le bus tous les jours pour ses transports et pour se rendre au lycée en particulier. Cette carte à 120 € par an que nous proposons permet de prendre le bus toute l'année. Vous vous rendez compte, la moyenne de la carte équivalente dans les autres autorités de transport, c'est un point très important, notamment pour les observateurs ici que je salue, est à 180 €. Nous sommes 60 € moins chers que ce que nous trouvons dans les agglomérations voisines.

On peut toujours dire « c'est trop cher, pas assez cher ». Ce sont des notions relatives. Lorsque je nous compare, je vois que nous sommes moins chers et que nous sommes proactifs. De plus, la gratuité n'existe pas. Je sais que vous le savez, vous n'êtes pas dans cette facilité démagogique. Nous entendons parfois et nous le voyons bien, notamment à Paris, « il faut de la gratuité, il faut de la gratuité ». La gratuité n'existe pas. Nous essayons de trouver le bon point d'équilibre entre ce qui est assumé par l'usager.

Faire des enfants, c'est une responsabilité et on doit l'assumer. C'est pour cela que je suis contre la gratuité de la cantine aussi. Il faut des tarifs très préférentiels, notamment pour les personnes modestes, mais la gratuité non ! Je trouve que c'est une philosophie de l'assistantat. Ma grand-mère avait neuf enfants, elle n'avait pas d'argent, mais elle a assumé ses neuf enfants !

Il y a des personnes en situation très difficile qu'il faut évidemment aider jusqu'à aller à des formules de gratuité qui existent. Cependant dans ces cas, cela relève de la politique sociale, des Centres Communaux d'Action Sociale. Nous ne pouvons pas en faire une règle générale. Je trouve que cette carte est à un prix raisonnable et très attractif, d'autant plus que nous avons ajouté une carte scolaire à 90 € par an qui permet aux parents d'offrir à leurs enfants une carte de bus.

Merci en tout cas, M. le Conseiller communautaire d'avoir fait vivre ce Rapport d'Orientations Budgétaires dont nous prenons acte.

Il faut voter pour prendre acte, c'est un *truc* assez mystérieux. Je ne vous demande pas d'approuver les orientations budgétaires, mais de voter le fait qu'il y a eu des orientations budgétaires. Il y a des témoins et c'est enregistré. (*Rires*)

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Unanimité sur le fait de prendre acte de l'exercice du rapport, mais nous comprenons bien que toutes les orientations ne sont pas partagées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Nouveau Programme national de Renouvellement Urbain (NPRU) de la Nouvelle Frayère - Approbation des termes de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Frayère et de son plan de financement

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Il s'agit d'une opération extrêmement ambitieuse pour l'Ouest de Cannes avec des projets structurants. Nous sommes quand même proches de tout le complexe sportif, de Bastide Rouge avec le cinéma qui sort de terre, avec le campus universitaire, avec ce projet très ambitieux et, je pense, très profond, du BHNS qui va jusqu'à Mandelieu et de la Basse Vallée de la Siagne ensoleillée et prospère où nous avons installé, n'est-ce pas, chère Marie, chère Pascale, nos agriculteurs.

Le projet Nouvelle Frayère aujourd'hui, si vous validez cette délibération, ce dont je ne doute pas, franchit une étape importante puisque nous avons adopté le protocole de préfiguration avec l'ensemble de nos partenaires.

Il s'agit maintenant d'adopter la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Nouvelle Frayère qui fixe sur 5 ans, de 2019 jusqu'à 2024 inclus, sur cinq exercices budgétaires, les principes d'aménagement et les cofinancements du projet dont ceux de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Je rappelle quand même que nous ne sommes pas restés inertes entre ces deux actes administratifs puisqu'en anticipant cette signature, nous avons il y a un an démolie la Villa Frayère qui était devenue un symbole du trafic et d'éléments négatifs sur le quartier. Les gens n'y croyez pas, mais nous l'avons fait !

Nous avons créé le nouveau centre social qui est ouvert, je recevais hier Parcours de Femmes qui gère ce centre social et qui associe vraiment les habitants à la vie du quartier. C'est un élément essentiel et très puissant de l'action sociale sur le secteur. Nous avons installé l'école de codage informatique SIMPLON au cœur du quartier dans des locaux totalement rénovés par l'Agglomération. Nous avons engagé un certain nombre d'actions policières, il faut les continuer, avec notamment la Police nationale et les stupés pour continuer, c'est un éternel recommencement, à nettoyer le quartier des dealers qui le pourrissent de même qu'à Ranguin, qu'au Riou et qu'à République, malheureusement sur tout le territoire national.

Donc aujourd'hui après ces actions et parallèlement à ces actions qui continuent, nous vous proposons cette convention sur les principes d'aménagement durable que nous avons identifiés et partagés et qui ont été validés avec les habitants dans des ateliers de travail dans une démocratie collaborative que nous mettons en place au plan local et que certains découvrent au plan national avec :

- un projet construit pour et avec les habitants par cette démarche collaborative avec ces ateliers participatifs ;
- une vocation pour ouvrir le quartier sur une dynamique urbaine ;
- un réaménagement qui embellit le paysage avec le projet de renouvellement urbain à la fois ambitieux dans ses objectifs de redynamisation du quartier, mais raisonnable dans la transformation du paysage urbain, mais surtout esthétique. Nous sommes en effet dans un beau quartier, c'est-à-dire qu'autour des tours, nous avons beaucoup de verdure. Je suis optimiste, je pense que nous sommes dans un quartier qui peut être très agréable à vivre à condition que nous luttons contre les trafics et que nous apportions de l'animation ;
- un quartier qui sera plus pratique et plus sécurisé avec des parkings et des espaces publics réaménagés ;
- qui s'équipe et renforce son offre de services puisque nous allons créer un pôle social et culturel, une crèche, le poste de Police municipale qui existe déjà, un pôle entrepreneurial, un pôle santé, un pôle sports et loisirs, un pôle de services et de commerces et des livraisons programmées progressivement de 2019 à 2023-2024 inclus ;
- un quartier écologique durable puisque nous créons un réseau de chaleur qui permettra de réduire la facture énergétique des habitants et qui utilisera la filière bois.

Un budget et des cofinancements à la hauteur de ces ambitions puisque nous nous engageons avec nos partenaires sur cinq ans pour un budget de 30 577 800 € hors taxes. L'Agglomération reprend 34 % de ce budget et la Ville de Cannes, un montant à peu près équivalent.

L'ANRU sera à hauteur de 10 %, la LOGIREM, il y a précisément un gros travail sur l'Habitat, à hauteur de 8 %, la Région à hauteur de 4 % et les autres financements, tels que l'ADEME, la DRAC, etc. à hauteur de 7 % et un petit financement de la Caisse des Dépôts pour 115 000 € hors taxes à hauteur de 0,3 %.

J'ai évoqué les actions que nous avons réalisées en 2018. Dès 2019, pas de temps mort puisque les prochaines étapes sont :

- l'intensification de la gestion urbaine de proximité pour améliorer au quotidien le cadre et les conditions de vie des habitants avec le renforcement de la coordination des intervenants en matière de propreté, d'information et de communication sur la mise en œuvre des projets et des chantiers. Un coordonnateur prendra ses fonctions dans le quartier dès le 1^{er} avril prochain. Je lui souhaite la bienvenue, il est recruté ;
- la reconstruction de la passerelle du Grand Bleu, ce qui a été budgété par la Commune ;
- la réunion du Comité d'engagement régional du Programme National de Renouvellement Urbain le 26 mars prochain : le projet Nouvelle Frayère sera le premier projet financé et finalisé à l'échelle de la Région, Madame et Messieurs les Vice-présidents et Présidents de commission et Conseillers régionaux ;
- la désignation d'un programmiste et le lancement des concours d'architectes avec la mise en œuvre des éléments programmatiques structurants qui feront l'objet de prochaines délibérations.

Voilà mes chers amis.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Valorisation des déchets pour un territoire préservé - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et le Fonds de dotation pour le recyclage des petits aluminiums relative aux « Flux petits aluminiums et souples du standard aluminium issu de collecte séparée » sur le territoire de la Commune de Cannes

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Nous évoquons désormais la collecte et le traitement des déchets avec les trois délibérations que j'ai l'immense honneur et bonheur de vous présenter et qui traduisent notre action volontariste et incitative en matière de tri.

Il faut vraiment mieux trier, mais il faut aussi réduire la production de déchets, cela devient un enjeu tellement essentiel et majeur lorsque l'on voit le tonnage de déchets que nous produisons. Nous pourrions vraiment nous en passer pour un certain nombre.

Au niveau de l'Intercommunalité, il y a des actions très concrètes, c'est une logique de protection et de préservation environnementale qui est une urgence, et un programme d'actions ambitieux qui vous sera présenté en détail dans le cadre de la présentation du rapport sur le développement durable 2018 par l'inénarrable Alain RAMY. À travers cette délibération, nous poursuivons donc ce travail avec l'opération bacs jaunes et ce slogan « *le tri, c'est ma seconde nature* ». Bacs jaunes, tous ces jeux de mots absolument subtils, délicieux et efficaces !

Nous avons quand même réuni, c'est important,

- 62 partenaires et entreprises privées, tous domaines confondus (l'hôtellerie, la restauration et les commerces, etc.), 172 gagnants dans le cadre de l'édition 2018 du jeu-concours « Trier pour gagner » ;
- plus de 100 bornes à verre CLIIINK et plus de 60 commerçants partenaires (je voudrais qu'il y en ait encore plus) ;
- 160 familles engagées dans l'Opération Zéro Déchet avec plus de 200 commerçants partenaires ;
- la mise en réseau des déchetteries et une campagne de sensibilisation au tri inédite avec l'Agglomération, « *le tri, ma seconde nature* » ;
- la distribution de sacs de recyclage papier auprès des 71 établissements et 9 170 élèves de l'Agglomération, etc.

C'est important pour faire des économies et c'est important pour faire de l'écologie.

Dans le cadre de ce travail collaboratif engagé avec CITEO, nous concluons un partenariat avec le Club de l'Emballage Léger en Aluminium et en Acier. Pour parler clairement, il s'agit de capsules de café. Ce club a notamment été créé par Nespresso. Il y a eu tout un collectif d'industriels et d'opérateurs du tri. Nous vous proposons, à grande échelle, à celle de notre Agglomération, de récupérer et de recycler tous ces emballages en alu, tout ce qui est en petit alu, pour financer un module de tri magnétique hautement performant.

Nous avons fait une expérimentation réussie avec Nespresso sur les petits alus et les alus souples. Le Fonds de dotation, qui a été créé par l'entreprise que je viens de citer, pour le recyclage des petits aluminiums de type capsules de café, opercules de couvercles et emballages, a pour objectif de rémunérer à hauteur de 300 € la tonne recyclée. Nous allons donc recevoir ce fonds de dotation créé par les entités industrielles, c'est-à-dire 300 € par tonne recyclée. C'est tout le partenariat que nous faisons avec CITEO. Je rappelle que l'objectif est d'approcher les 500 tonnes de tri sur ce type de matériaux pour percevoir ces aides. Sur l'expérimentation, nous avons reçu 5 000 €.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Valorisation des déchets pour un territoire préservé - Promotion du compostage - Mise à disposition de composteurs individuels et collectifs sur le territoire communautaire

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Deuxièmement, toujours dans le même esprit, je vais aller vite, c'est l'opération que nous menons à l'échelle de CAP Azur dans cet esprit de coopération intercommunale renforcée et choisie, opération que nous allons lancer avec Jean LEONETTI, Jérôme VIAUD et Charles-Ange GINESY le 11 avril prochain pour encourager le tri.

Il s'agit d'approuver la fourniture gratuite de composteurs individuels aux particuliers et aux professionnels qui participent à une session de formation d'une heure dispensée par la Communauté d'agglomération. Cette formation dure une heure et à son issue, vous pouvez avoir votre composteur. Pour que cela soit gratuit, il faut que vous suiviez la formation. Dans le cas contraire, vous payez. En effet, nous nous sommes rendu compte que, lorsque nous avons fait cette opération avec le SMED, beaucoup de personnes ne savaient pas utiliser le composteur et cela représente du travail, mais il faut le faire. C'est gratuit et sans chèque de caution.

Nous voyons que Mougins composte beaucoup. *(Rires)*

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

C'est donc une approbation enthousiaste !

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Valorisation des déchets pour un territoire préservé - Sensibilisation des habitants au tri des emballages ménagers - Organisation du jeu-concours « Triage au sort » sur le territoire communautaire

M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- Enfin, je vais aller très vite, je vous propose de renouveler l'opération du jeu-concours « Triage au sort ». Vous le savez, c'est la bouteille à la mer, « la mer de déchets ». C'est très sympa ! Nous faisons cela avec CITEO, PAPREC et le SMED, ce qui nous permet de récompenser et d'encourager des familles. C'est de l'écologie positive. Je crois que c'est ce qu'il faut que nous développiions plutôt que l'écologie punitive !

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Fournir un accompagnement juridique au bénéfice des entrepreneurs du territoire communautaire - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et l'Association des Avocats en Droit des Affaires
M. David LISNARD, Président, prend la parole

M. LISNARD.- La délibération 6 concerne un accompagnement juridique au bénéfice d'entrepreneurs du territoire communautaire, c'est donc un acte important. Cette délibération ainsi que les délibérations 10, 11, 12, 13 et 14, qui seront excellemment rapportées tout à l'heure par Sébastien LEROY, le Vice-président du pôle économique, portent sur les nouveaux partenariats consentis à titre gratuit et qui vont renforcer notre stratégie économique communautaire pour solidifier l'écosystème économique local constitué d'entreprises en leur apportant des services diversifiés, en étant des accélérateurs de développement de l'entrepreneuriat et en favorisant l'essor de filières d'excellence, vectrices d'identité du territoire et d'efficacité.

Nous avons de grandes filières existantes, le nautisme, le satellitaire, le tourisme, mais aussi certaines que nous développons, dont la *Silver economy*, l'*Agritech*, etc. Ceci est vraiment très nouveau, très simple et volontariste de notre part.

Pourquoi est-ce que je rapporte cette délibération ? Parce que comme celle-ci parle d'avocats et que Sébastien LEROY est lui-même avocat, on n'est jamais assez prudent ! Il n'a aucun intérêt dans l'affaire, mais c'est le principe de précaution que nous apportons et que nous devons d'un point de vue éthique.

L'Association des Avocats en Droit des Affaires, qui comprend 60 membres répartis principalement sur les barreaux de Nice et de Grasse, propose, à titre gratuit, un accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises dans tous les domaines du droit des affaires et notamment du droit des sociétés, du droit du commerce international, du droit fiscal et du droit du travail.

L'Association des Avocats en Droit des Affaires propose :

- d'animer des « Rendez-vous Expert » sous forme de permanence à CréACannes, à la pépinière, deux fois par mois ;
- d'assurer des permanences juridiques une fois par mois et sur rendez-vous à destination des hébergés de CréACannes, c'est-à-dire des start-ups et des entreprises émergentes ;
- d'organiser, *a minima* deux fois par an, des ateliers ou formations sur les compétences en la matière.

C'est un accompagnement, c'est vu avec les professionnels du droit, ce n'est pas du paracommercialisme juridique. Je pense que cela complète notre *package* à destination des entreprises.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote.

Les avocats dans la salle ne prennent pas part au vote, dont Sébastien LEROY. Je ne pense pas qu'il y en ait d'autres. Y a-t-il d'autres avocats dans la salle, qu'ils se dénoncent ? (*Rires*)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2131-11 du C.G.C.T., M. Sébastien LEROY ne prend pas part au vote.

Mme Emmanuelle CENNAMO quitte la séance en donnant pouvoir à Mme Arlette VILLANI.

M. LISNARD.- Merci à vous.

J'ai l'immense privilège de passer la parole au Vice-président aux Transports, Richard GALY.

7. Économies d'échelle et défense du contribuable - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la C.A.C.P.L., les Communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Théoule-sur-Mer et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Cannes relatif à l'acquisition de carburant et de fioul domestique

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Richard GALY, rapporteur

M. GALY.- Merci, M. le Président. Bonjour, Mesdames, Messieurs.

La proposition n° 7 va dans l'idée d'économies d'échelle, de la défense du contribuable bien sûr, et de la diminution des coûts de transports.

Conformément aux engagements de sobriété budgétaire, notre établissement public de coopération intercommunale, par ses Communes de Cannes, Le Cannet, Mougins et Théoule, propose, par cette délibération, de constituer un groupement de commandes pour l'acquisition du carburant et du fioul domestique afin de bénéficier de prix et de services attractifs.

Le Conseil Communautaire est appelé aujourd'hui à autoriser la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, les Communes de Cannes, Le Cannet, Mougins, Théoule et le Centre Communal d'Action Sociale de Cannes relatif à l'acquisition de carburant et de fioul domestique et d'accepter, bien sûr, que la Communauté d'agglomération soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé.

Je précise simplement que la durée de ce groupement est de 12 mois, reconductible trois fois.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Mobilité renforcée et solidarité territoriale - Régie PALM BUS - Convention entre le Département des Alpes-Maritimes et la C.A.C.P.L. relative à l'aide aux transports pour les bénéficiaires du RSA sur le réseau de la Régie - Année 2019

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Richard GALY, rapporteur

M. GALY.- La question n° 8 porte sur la mobilité renforcée, la solidarité territoriale au niveau de la Régie PALM BUS.

Il est proposé par cette délibération de reconduire, ce que nous avons fait les années précédentes, pour l'année 2019, la signature d'une convention précisant les modalités et conditions de mise en œuvre de cette participation au titre du transport au profit des bénéficiaires du RSA.

Le Département, vous le savez, dans le cadre de sa politique sociale, propose une contribution aux bénéficiaires du RSA et la propose évidemment à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins pour ce qui est du réseau PALM BUS. Cette proposition s'élève à hauteur de 25 000 € pour cette année, comme ce qui avait été proposé l'année dernière.

Pour rappel, en 2018, dans le cadre de la politique de solidarité volontariste menée par l'Agglomération, 951 titres ont été délivrés sur le territoire intercommunal via le dispositif grâce au soutien du Département, et par ailleurs 7 600 usagers du réseau PALM BUS ont pu bénéficier d'un abonnement annuel gratuit dont 870 détenteurs du « Pass 14 ans ».

Cela répond aussi aux préoccupations de M. GARCIA ABIA par rapport à certains tarifs que nous pourrions améliorer, mais c'est vrai que, comme l'a rappelé M. le Président, de nombreux tarifs préférentiels ont été mis en place pour les jeunes, nous en avons parlé tout à l'heure, mais aussi pour les lycéens, collégiens, pour les 14 ans, pour les Anciens Combattants aussi puisque vous savez que l'année dernière la Communauté d'agglomération a proposé une prise en charge de 50 % du tarif.

Nous vous proposons aujourd'hui d'adopter cette disposition avec le Conseil Départemental pour les bénéficiaires du RSA.

Puisque vous étiez intéressé, M. GARCIA ABIA, par la dynamisation et l'attractivité de notre réseau, je voudrais simplement porter à votre connaissance à tous que, dès le 21 janvier de cette année, nous avons proposé pour les abonnés une carte « sans contact » pour faciliter l'accès au bus et la rapidité, je dirai, d'utilisation du bus.

Au mois de mars, c'est-à-dire ce mois-ci et avant le 31 mars, pour ceux qui sont titulaires ou propriétaires d'un instrument comme celui-là (*téléphone mobile*), ils pourront entrer dans le bus et charger un QR code. À partir de cela sur *On line*, ils pourront charger l'abonnement et déduire un trajet simplement avec la présentation de cet appareil. D'ici la fin de l'année, vous aurez également la possibilité d'utiliser le bus grâce à votre carte bancaire, simplement.

Petits sujets quand même d'importance, nous avons mis en place une application, voici bientôt deux ans, sur PALM BUS qui permet d'avoir instantanément, en tapant votre origine et votre destination, le nombre de mètres que vous avez à parcourir pour aller sur le premier arrêt de bus, le temps que va mettre le bus et quels sont la nature et le numéro du bus qui vous amène à destination.

Vous pouvez également poursuivre avec le train puisque cette application qui a très bien marché sur PALM BUS est passée, vous le savez, vous l'avez entendu dire au mois de décembre, au niveau du Pôle métropolitain. En effet, le Pôle métropolitain a adopté l'application que nous avons mise en place il y a bientôt deux ans sur le réseau PALM BUS.

Aujourd'hui sur l'ensemble du territoire Cannes-Grasse-Antibes, vous pouvez utiliser le bus qui vous donne l'origine et la destination instantanément sans avoir à croiser les grilles d'horaires, ce qui est particulièrement compliqué, qui plus est, entre les trois organisations de transport et aussi le train. L'application facilite donc énormément les choses. Voilà pour ce qui est de l'attractivité, M. GARCIA ABIA, dont vous vous étiez fait le porte-parole sur PALM BUS et plus généralement sur nos trois agglomérations.

Je reviens donc à la délibération n° 8. Êtes-vous d'accord, avec le Département, pour proposer une possibilité pour les titulaires du RSA d'utiliser notre transport urbain ?

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

C'est adopté à l'unanimité. M. le Président, je vous rend la parole.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LISNARD.- Merci, Richard. La parole est à Sébastien LEROY pour les délibérations de développement économique.

9. Syndicat Mixte de Sophia Antipolis (SYMISA) - Approbation des nouveaux statuts et désignation des représentants de la C.A.C.P.L. au Comité syndical

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Merci, M. le Président. La neuvième délibération que je vous présente est relative au Syndicat Mixte de Sophia Antipolis, le SYMISA, qui, vous le savez, est un syndicat qui s'occupe d'organiser une politique cohérente de développement du territoire de la technopole de Sophia Antipolis, sur laquelle bien évidemment la Communauté d'Agglomération Cannes Lérins est intéressée de par le territoire de la Commune de Mougins.

Les statuts qui ont été modifiés prévoient une participation des membres par tranche de 5 % et nous vous proposons d'occuper 10 % des voix, soit deux sièges auxquels se rajoutera le siège de droit du Président de la Communauté d'agglomération, ce qui entraînera pour nous une participation annuelle de 75 000 €. Il est cependant important d'y aller. Je vous le redis, c'est le développement économique, culturel et patrimonial sur ces territoires et vous savez que sur ces territoires, des projets considérables sont en gestation ou en phase de réalisation, lesquels nous impacteront directement. Il est donc nécessaire que nous puissions nous faire entendre et faire porter la voix qui nous est chère pour préserver notamment nos commerces de proximité. C'est un combat qu'incarne David LISNARD, il a bien raison, car la concentration aux frontières des centres commerciaux va avoir des conséquences extrêmement lourdes sur l'avenir de nos villes et de nos territoires.

Je vous propose :

- d'approuver les nouveaux statuts du SYMISA ;
- de prendre acte de l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2018 portant modification de ces statuts ;
- d'acter que la Communauté d'agglomération siègera au sein du Conseil syndical du SYMISA.

Nous allons procéder au vote de ces deux délégués titulaires parmi nous, lesquels auront la chance de nous représenter. Nous devons participer à ce vote et comme nous avons de la chance puisque le législateur dans son oubli, comme nous savons que c'est rare, nous devons en profiter, ne nous impose pas un vote à bulletins secrets. Je vous propose déjà, si vous êtes tous d'accord, de faire un vote à main levée. Sur cette première solution, cela vous convient-il ?

Le vote à main levée est adopté à l'unanimité.

M. LEROY.- Bravo, merci.

Nous allons donc procéder à la désignation des deux titulaires et nous vous proposons deux volontaires désignés, M. Guy LOPINTO et M. Frank CHIKLI.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Pas d'autre candidature)*

Bravo. Je vous remercie. Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

Pour M. Guy LOPINTO en tant que titulaire, qui s'abstient ? Qui est contre ? *(Une abstention)*

Pour M. Frank CHIKLI en tant que titulaire, qui s'abstient ? Qui est contre ? *(Une abstention)*

MM. Guy LOPINTO et Frank CHIKLI sont désignés, à la majorité des suffrages, nos représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du SYMISA.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA).

M. LEROY.- Nous les en félicitons et les encourageons.

(Applaudissements)

Merci pour ce geste, merci pour cette exubérance. *(Rires)*

10. Accompagner et dynamiser le développement des filières d'excellence de l'Agglomération à l'international - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et le Digihub Shawinigan (Province de Québec, Canada)

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Nous étions, comme vous le disait le Président tout à l'heure, sur l'accompagnement de nos filières d'excellence et du développement économique de la Communauté d'agglomération qui, vous le savez, se développe avec une grande force et une grande vitalité. Ces pépinières se sont orchestrées notamment autour d'un grand projet qui est celui de CréACannes qui se porte avec ces magnifiques bâtiments qui sortent dans la zone de La Bocca, cette fameuse pépinière d'entreprises, cette université, ce complexe cinématographique qui, en plus d'être des vaisseaux amiraux, sont de vraies réussites architecturales. Je le dis en toute sincérité, à tel point que toutes les nuits je déplace le poteau de Mandelieu d'un mètre *(Rires)* pour dans quelques semaines pouvoir dire que c'est à Mandelieu.

Nous avons donc une activité extrêmement forte, extrêmement active, c'est le terme qui convient. Nous vous proposons de conclure un partenariat avec un Digihub québécois, le Digihub de Shawinigan. C'est un hommage à l'histoire amérindienne.

Ce partenariat nous permettra de proposer à nos filières une vision internationale puisque, je vous le rappelle, le Digihub a été reconnu comme un porteur d'innovations lors du dernier G7. C'est le troisième pôle numérique du Québec, notamment sur les secteurs de la muséologie, du patrimoine, de l'usine intelligente 4.0, de la santé et du divertissement. Il veut devenir un partenaire des entreprises françaises. Nous devons donc sauter sur l'occasion. C'est pour cela que je vous propose la conclusion de ce partenariat pour permettre aux acteurs économiques soutenus par ces parties à la fois québécoises et françaises d'explorer nos marchés avec la création de synergies économiques et collaboratives sur nos filières d'excellence et bien sûr, d'accroître et de développer nos expertises sur ces domaines. En plus, c'est à titre gratuit, donc pourquoi s'en priver ?

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

Merci pour cet hommage au Québec.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. Étoffer et renforcer la programmation événementielle à caractère économique sur le territoire communautaire - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et la S.A.S. dénommée « SUD EST PRESSE » (Journal « Tribune Bulletin Côte d'azur »)

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Il s'agit d'un partenariat que nous vous proposons de conclure entre la Communauté d'agglomération et la Société Sud Est Presse. C'est le journal *Tribune Bulletin Côte d'Azur* que vous connaissez tous. Là aussi, dans un souci de développer la visibilité, de développer la mise en relation et surtout d'organiser des conférences et ateliers de deux heures par an chacun ouverts au grand public et en lien avec l'actualité juridique et/ou économique, ce qui est donc classique. Ce partenariat est d'une durée de trois ans à titre gratuit.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Étoffer et renforcer la programmation événementielle à caractère économique du territoire communautaire - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et la S.A.R.L. dénommée « SOCIETE NOUVELLE DES PETITES AFFICHES DES ALPES MARITIMES » (Journal « Les Petites Affiches »)
M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Là aussi, il s'agit d'un partenariat gratuit de trois ans pour organiser des ateliers, du développement et de la visibilité de nos filières.

J'imagine que vous vous inscrivez dans la continuité.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13. Accompagner la structuration et la solidification financière des entreprises du territoire communautaire - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et l'Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Il s'agit d'une convention de partenariat avec l'Association Nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion. Bien évidemment, nous sommes dans le nerf de la guerre des start-ups et il faut les accompagner pour qu'elles *n'explorent pas en vol* puisque c'est malheureusement ce qui arrive souvent au début aux porteurs de projet. Il faut en effet leur apprendre à diriger, à gérer, à anticiper et à planifier. C'est ce que nous permettra ce partenariat avec cette association qui est constituée de plus de 3 000 membres bénévoles et qui nous apportera une grande expertise, notamment aux porteurs de projet. Il y aura une permanence hebdomadaire d'une demi-journée au sein de nos locaux, à savoir la pépinière d'entreprises et l'Hôtel d'entreprises.

Je vous propose d'approuver ce partenariat, là encore à titre gratuit, pour une durée de trois ans.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14. Encourager l'entrepreneur sur le territoire communautaire avec le concours "Action pour l'initiative et le développement de l'entreprise" - Convention de partenariat entre la C.A.C.P.L. et l'Association « Rotary Club de Cannes »

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Sébastien LEROY, rapporteur

M. LEROY.- Il s'agit d'un partenariat avec l'Association « Rotary Club de Cannes » qui veut prendre une participation active au sein de la Technopôle de l'Image et de la Créativité avec la création d'un concours « Action pour l'initiative et le développement de l'entreprise » qui primera la création, la reprise ou le développement d'entreprises dans les industries créatives que ce soit l'audiovisuel, les jeux vidéo, la communication digitale, etc.

Je vous propose de favoriser ce partenariat qui permettra de remettre une dotation financière et un accompagnement aux candidats qui seront lauréats et qui seront choisis par un jury. Ce partenariat devra déboucher sur *a minima* deux conférences/ateliers par an sur des thématiques d'actualité.

Je vous demande donc d'approuver cette convention de partenariat à titre gratuit.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LEROY.- Merci pour ce volet économique, M. le Président.

M. LISNARD.- Merci, M. le Vice-président. C'était rondement mené. La parole est à Yves PIGRENET.

15. Centre aquatique Grand Bleu - Remboursement de la location des lignes d'eau

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Yves PIGRENET, rapporteur

M. PIGRENET.- Concernant le Centre aquatique Grand Bleu, l'autoentreprise Turban François souhaitait organiser un stage de natation du 27 au 31 août 2018. Elle avait versé un acompte de 204 € sur les 740 € du montant de la location. Cette manifestation n'a pu avoir lieu.

Il vous est donc demandé d'approuver le principe du remboursement des 204 € à l'autoentreprise Turban François.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Voilà, M. le Président.

M. LISNARD.- Merci, M. le Vice-président, merci, Yves. Georges BOTELLA continue sur la partie concernant les Moyens Généraux.

16. Économies d'échelle - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la C.A.C.P.L. et la Commune de Cannes pour les travaux, les fournitures et prestations de services récurrents et nécessaires au fonctionnement des services et des bâtiments communautaires et communaux

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur

M. BOTELLA.- Merci, M. le Président. Bonjour à tous.

La délibération n° 16 concerne une économie d'échelle. C'est en fait la passation d'un nouveau groupement de commandes. Par la présente, nous demandons au Conseil Communautaire d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes avec la Ville de Cannes qui permettra à la Communauté d'agglomération d'assurer les prestations suivantes : travaux d'entretien et de rénovation, études préalables à la construction, acquisitions de fournitures nécessaires à la préservation et au fonctionnement dans des conditions optimales de sécurité et de confort de leurs bâtiments et ouvrages et que la Commune de Cannes soit désignée comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. Action en faveur de l'égalité - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes - Année 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur

M. BOTELLA.- Cette délibération est importante puisqu'elle concerne l'action en faveur de l'égalité. Ce rapport est obligatoire, mais c'est pour nous vraiment un bonheur de le faire. C'est donc un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2018. Vous l'avez tous eu en main et vous l'avez tous lu. Vous avez pu constater la politique de ressources humaines conduite par notre Agglomération en termes d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, notamment sur les recrutements, la formation, la promotion professionnelle, les conditions de travail et la rémunération. Très important, la rémunération !

Au titre de l'année 2019, a été mise en place notamment une formation pour les élus et les agents sur l'égalité femmes/hommes et les stéréotypes. Dans ce rapport, il y a également des bilans d'actions menées, les ressources mobilisées et les orientations pluriannuelles déclinées en programmes de nature à favoriser bien sûr, cette égalité.

Pour information, sur les effectifs Cannes Pays de Lérins, nous avons 369 agents, dont 34 % de femmes, 80 % exercent dans la filière administrative, hé oui, Mesdames. Elles représentent 52 % des catégories A, 56 % des catégories B. Il y a donc un bon niveau intellectuel. Nous avons également des catégories C. Il convient donc de signaler que 48 % des postes de direction sont occupés par des femmes, ce qui représente un taux pour notre Agglomération assez remarquable, comme vous pouvez le constater dans notre Assemblée ici présente. *(Rires)* Nous avons un taux important de femmes.

Le Conseil Communautaire est appelé à prendre acte de la présentation de ce rapport sur cette situation égalité femmes/hommes préalablement, bien sûr, aux débats sur le projet du budget pour l'exercice 2019.

Avez-vous des questions concernant ce rapport ?

M. GARCIA ABIA.- J'ai juste un petit commentaire à faire. Je voyais M. le Vice-président GALY qui comptait le nombre de femmes qu'il y avait dans la salle et derrière lui. Je crois qu'il a oublié de compter le premier rang de l'estrade et c'est celui-ci qui pose problème !

M. LISNARD.- Imaginez que vous ayez été élu Maire. Que faisons-nous ? *(Rires)* Nous vous gardions quand même ? *(Rires)*

M. BOTELLA.- Très bonne remarque, je l'avais un peu signalé tout à l'heure aussi.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Françoise BRUNETEAUX quitte la séance en donnant pouvoir à Mme Monique ROBORY-DEVAYE.

18. Actualisation du tableau des effectifs de la C.A.C.P.L.

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur

M. BOTELLA.- L'actualisation du tableau des effectifs au regard des dernières évolutions statutaires est nécessaire.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à autoriser les modifications et les ajustements dans les tableaux des effectifs de la Communauté d'agglomération et à approuver ces tableaux des effectifs qui ont été mis à jour le 22 mars 2019 avec la création d'un poste d'ingénieur territorial chargé des études hydrauliques au sein du Pôle Cycles de l'eau.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. Accompagnement à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle - Renfort de personnel pour la saison 2019 - Recours à des agents contractuels saisonniers

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, rapporteur

M. BOTELLA.- Cette délibération concerne l'accompagnement à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle et surtout les renforts de personnel pour la saison 2019 par le recours à des agents contractuels saisonniers.

Nous avons une saison touristique importante qui est liée au tourisme d'affaires dès le début du mois de mai, puis nous avons aussi l'ouverture du Festival International du Film. Il y a donc une augmentation importante de la fréquentation touristique et ce surcroît d'activité, qui est très bénéfique et très valorisant pour notre économie de territoire, permet d'augmenter l'attractivité.

Par rapport à ce surcroît d'activité, nous avons besoin de renforcer les équipes communautaires, notamment sur la collecte des déchets et sur le Centre aquatique Grand Bleu où nous avons besoin de maîtres-nageurs supplémentaires et d'agents d'accueil surtout en juillet et en août. Ce qui est également important pour nous, c'est l'entretien des vallons dans le cadre des missions de prévention des risques d'inondation et de gestion des milieux aquatiques où nous recrutons trois agents supplémentaires de débroussaillage et d'entretien de mai à septembre pour l'entretien de ces vallons.

Ce nombre global de saisonniers, pour information, reste identique à celui de 2018 et à enveloppe budgétaire constante.

Nous demandons au Conseil Communautaire d'autoriser le recours à ces agents contractuels saisonniers.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BOTELLA.- Je repasse la parole à M. David LISNARD, notre Président.

M. LISNARD.- Merci, M. le Vice-président et bravo. Dans le même élan enthousiaste, didactique et synthétique, le frétilant Alain RAMY va vous succéder. *(Rires)*

M. RAMY.- Merci pour le « frétilant », M. le Président. Il y a longtemps que l'on ne m'avait pas dit cela. *(Rires)* Heureusement que vous êtes là.

20. Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) - Mise en œuvre des modalités de fonctionnement au sein de la C.A.C.P.L.

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Vous savez que la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données sont un enjeu majeur pour l'Agglomération. Il est donc prévu de désigner un délégué qui aura entre autres la mission de protéger ces données, d'établir une cartographie, de mettre en place un plan d'actions et d'actualiser régulièrement la documentation.

C'est pour cela que nous vous demandons de désigner en interne un délégué à la protection des données au sein de la Communauté d'agglomération, d'approuver l'établissement d'une cartographie de tous les traitements, flux et circuits de données personnelles et d'autoriser la mise en place d'un plan d'actions pour mettre en conformité l'ensemble des traitements.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. Georges BOTELLA quitte la séance en donnant pouvoir à M. Sébastien LEROY.

21. Rapport sur la situation en matière de développement durable au sein de la C.A.C.P.L. - Année 2018

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- C'est une obligation pour l'Agglomération de déterminer et de produire un rapport qui a comme objet de développer la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Particulièrement proactive en la matière, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins a, en effet, poursuivi et intensifié, durant l'année 2018, ses actions en ces domaines. Nous pouvons notamment citer un engagement fort en faveur d'une mobilité plus respectueuse de l'environnement avec, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, le développement du Bus à Haut Niveau de Service sur l'ensemble du territoire intercommunal avec des véhicules modernisés et connectés, la mise en service de six minibus 100 % électriques affectés à trois lignes qui desservent le centre-ville de Cannes, l'acquisition de bus équipés de moteurs basses émissions.

Nous avons aussi, entre autres, la navette maritime qui permet d'offrir une alternative aux déplacements terrestres. Nous avons également le déploiement de 95 bornes de recharge pour véhicules électriques.

Dans la préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel, nous pouvons citer la création du Parc Maritime de l'Estérel Théoule qui représente 353 hectares du domaine maritime sanctuarisé.

Dans la lutte contre le risque d'inondation et la protection des milieux aquatiques, nous avons 247 775 m² et 67 770 mètres de vallons et de cours d'eau débroussaillés et nettoyés et 4,4 M€ de travaux de sécurisation réalisés. Nous avons également placé 201 plaques de « *Ici commence la mer* ».

En ce qui concerne la politique particulièrement volontariste en matière de sensibilisation au tri, il faut noter le succès de l'Opération « *Trier pour gagner* ». Nous avons également la campagne de communication avec CAP Azur.

En ce qui concerne les actions encourageant les solidarités territoriales, nous pouvons citer les quartiers Ranguin/La Frayère et Genêts Oliviers Saint-Pierre ainsi que le lancement du projet Nouvelle Frayère.

Nous vous demandons aujourd'hui de prendre acte de ce rapport.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. Désignation d'un nouveau représentant de la C.A.C.P.L. au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Cannes-Mandelieu

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Mme VAILLANT a démissionné, il faut donc désigner une nouvelle personne en tant que titulaire.

Êtes-vous d'accord pour voter à main levée ?

Le vote à main levée est adopté à l'unanimité.

M. RAMY.- Merci. La candidature de Mme Marie POURREYRON vous est proposée. Y a-t-il d'autres candidats ? *(Pas d'autre candidature)*

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA).

23. Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) - Conventions de partenariat entre la C.A.C.P.L. et ENEDIS pour l'accompagnement à l'élaboration du PCAET Ouest 06 sur le territoire communautaire

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- C'est dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial qu'il nous convient de faire réaliser un diagnostic de situation énergétique du territoire. Pour réaliser celui-ci, nous avons posé la question à ENEDIS qui est un partenaire incontournable en tant que gestionnaire de Réseau Public de Distribution d'Electricité.

L'objectif de ces conventions partenariales est de bénéficier de données de consommations et de production énergétiques actualisées et fiables et d'identifier les zones, grâce à l'outil Precariter© développé par ENEDIS. Une précision qui n'est pas sans importance, ces conventions n'ont aucune incidence financière pour l'Agglomération.

Il vous est donc demandé d'approuver les termes de ces conventions à intervenir sur le territoire communautaire entre la Communauté d'agglomération et ENEDIS relative à la transmission de données de consommations énergétiques et de production d'énergies renouvelables d'une part et portant sur l'utilisation de l'outil, dont je viens de vous parler, pour la production d'indicateurs de précarité énergétique d'autre part.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

24. Assainissement - Syndicat Intercommunal pour l'extension et la gestion de la station d'épuration des Bouillides - Désignation de nouveaux membres de la C.A.C.P.L. au sein du Comité syndical

M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- Vous savez que l'Agglomération fait partie de ce syndicat.

Nous devons aujourd'hui désigner deux nouveaux délégués titulaires et deux nouveaux délégués suppléants. Sont proposées les candidatures suivantes :

Titulaires :

* M. Guy LOPINTO ;

* M. Alain RAMY.

Suppléants :

* Mme Marie-Claudine PELLISSIER ;

* M. Bernard ALFONSI.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Pas d'autre candidature)*

En ce qui concerne le vote, êtes-vous d'accord également pour voter à main levée ?

Le vote à main levée est adopté à l'unanimité.

M. RAMY.- Pour M. LOPINTO et moi-même en tant que titulaires, qui s'abstient ? Qui votent contre ? *(Une abstention)*

Pour Mme PELLISSIER et M. ALFONSI en tant que suppléants, qui s'abstient ? Qui votent contre ? (*Une abstention*)

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GARCIA ABIA).

25. Action en faveur de l'insertion et de l'autonomie des jeunes - Convention pluriannuelle de partenariat entre la C.A.C.P.L. et l'Association Mission Locale Cannes Pays de Lérins
M. David LISNARD, Président, donne la parole à M. Alain RAMY, rapporteur

M. RAMY.- C'est la dernière délibération.

Il faut savoir que cette Mission locale a accompagné plus de 23 000 jeunes et a permis à près de 6 000 d'entre eux de se former. Elle a également à son actif la signature de plus de 18 000 contrats de travail et un vivier de 1 200 entreprises partenaires auprès desquelles plus de 3 000 offres d'emploi ont déjà été collectées.

La Mission Locale Cannes Pays de Lérins a été également certifiée ISO 9001 depuis 2007 et elle est la seule de la Région à disposer d'une telle certification.

C'est pour cela qu'il vous est proposé de voter pour cette convention de partenariat.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote, étant précisé que Mme BENICHOU ne vote pas en raison de sa qualité de Présidente de ladite association.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2131-11 du C.G.C.T., Mme Julie BENICHOU ne prend pas part au vote.

M. LISNARD.- Merci, M. le Vice-président.

Vous avez mérité, jeudi prochain à 15 heures dans le cadre du Printemps des seniors, d'aller écouter Michèle TORR (*Rires*) pour un concert gratuit organisé conjointement par le Département des Alpes-Maritimes et la Ville de Cannes via son club Bel âge. Je tenais à faire cette annonce.

Je vous remercie de votre participation assidue et concernée à notre séance.

Nous nous retrouvons le 12 avril, pour votre plus grande joie, pour le budget. Il n'y a pas de vacances pour les élus et pour les retraités encore moins ! (*Rires*) Merci. Au 12 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.